

# VRS

La Vie de la recherche scientifique

n° 364  
janvier/février/mars  
2006  
Prix au numéro : 8€



La Vie de la recherche scientifique n° 364 janvier/février/mars 2006



## Sciences Humaines et Sociales

→ **Éditorial** : Plus que des champs disciplinaires à défendre → **Actualités** : Le CPE, un passeport pour la précarité → **L'Institut européen de technologie** : Il est encore temps d'éviter un scandale → **Les SHS vues d'Angleterre** : French Theory? → **Structuration de la recherche** : Les SHS françaises ont-elles trouvé leur nouveau compromis productif? → **Les SHS en réseaux** : Les Maisons des sciences de l'homme entre acquis et impératifs → **Conséquences du pacte** : Les SHS à l'heure de l'ANR → **Valorisation** : Diffuser ses recherches en sciences sociales.

# Plus que des champs disciplinaires à défendre

Une fois de plus, nous traversons une période tumultueuse des rapports entre science et société.

Les Galilée d'aujourd'hui sont légion : ils sont historiens, sociologues, biologistes, grammairiens, linguistes... Ils disent chacun — et dans des cercles bien plus larges qu'autrefois — par la cohérence scientifique de leurs travaux que le questionnement du monde est essentiel et qu'il n'est pas du ressort du politique d'énoncer la science.

Toutes les disciplines ont à nous apprendre. Toutes participent de l'avenir. Leur organisation et leurs acteurs, universitaires et chercheurs, ne peuvent obéir à des règles uniformes édictées hors des champs scientifiques. On ne s'étonne donc pas ici des réactions aux regroupements arbitraires d'équipes, aux dispositifs législatifs visant à fixer des orientations thématiques.

Une mobilisation scientifique et citoyenne d'ampleur a fait — en partie — reculer le gouvernement sur la loi « post-coloniale » du 24 février 2005, mais il reste l'alinéa 1 contesté de l'article 4 de cette loi et la création d'une fondation pour collecter les sources au lieu de donner les moyens aux instituts de recherche.

C'est un signe fort qui prolonge le soutien de l'opinion aux luttes menées pour « sauver la recherche ». Sur ce terrain encore, le 28 février contre le pseudo « pacte » recherche, comme avec les nouvelles générations étudiantes et salariées, contre le contrat première embauche (CPE) le 7 mars, se dessinent des convergences et des luttes qui ouvrent sur d'autres horizons.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, cette question de la précarisation des jeunes trouve sa correspondance dans la multiplication des CDD (3000 de plus cette année) créés pour répondre aux contrats de recherche de l'Agence nationale de la recherche. Comme le montre l'article sur l'emploi scientifique, cette précarité accentuée par le manque de perspectives d'emploi et d'attractivité des carrières détourne du doctorat les futurs scientifiques dont la France aura besoin. ■

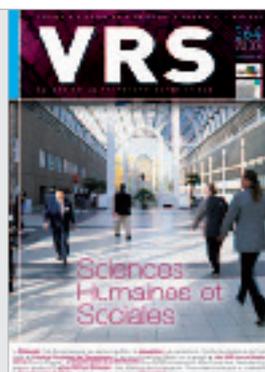


Le 6 février 2006



Jean Fabbri  
Secrétaire général du SNESUP-FSU

→ **Directeur de la publication** : Jacques Fossey → **Directeurs de la rédaction** : François Bouillon et Jean-Marc Douillard → **Comité de rédaction** : Bureaux nationaux du Snesup et du SNCS → **Coordination éditoriale du dossier** : Jean-Marc Douillard et Richard Walter → **Les auteurs** : Martin Andler, Florent Aubry, Florence Audier, Henri Audier, Christelle Baunez, Michel Bernard, Gilles Boetsch, Bernard Bosredon, François Bouillon, Françoise Cavallé, Pierre Celsis, Alain d'Iribarne, Georges Debrégeas, Jean-François Démonet, Pierre Duhaucourt, Lise Dumasy, Olivier Dutour, Jean Fabbri, Bruno Julliard, Marc Ollivier, Christian Pihet, Maryse Ramambason, Pierre Rouillard, Gareth Stedman Jones, Alain Trautmann, Isabelle Veyrat-Masson, Richard Walter, Francis-André Wollman, Xavier Zunigo → **Secrétaire de rédaction** : Laurent Lefèvre → **Rédacteur-graphiste** : Stéphane Bouchard → **Illustrations** : DR → **Impression** : Imprimerie De Chabrol CAP 18. Case postale 49. 189, rue d'Aubervilliers 75886 Paris Cedex 18 → **Routage** : Improfi → **Régie publicitaire** : ☀ Com d'habitude publicité, Bétille, 46120 Lacapelle-Marival. Tél. : 0565 11 00 79 — Fax : 0565 11 64 87. Contact : Clotilde Poitevin-Amadiou (clotilde.poitevin@wanadoo.fr/www.com.dhabitude.fr) → **Promotion** : Annie Huet → **Informatique**, **Web** : Hatem Dourai → **La Vie de la recherche scientifique** est publiée par le SNCS-FSU, 1, place Aristide-Briand, 92195 Meudon Cedex. Tél. : 01 45 07 58 70 — Fax : 01 45 07 58 51 — sncs@cnrs-belleuve.fr. **Commission paritaire** : 0409 S 07016. **ISSN** : 0755-2874. **Dépôt légal à parution**. Prix au numéro : 8 euros — Abonnement annuel (4 numéros) : 25 euros (individuel), 50 euros (institutionnel).



# ENTRÉE

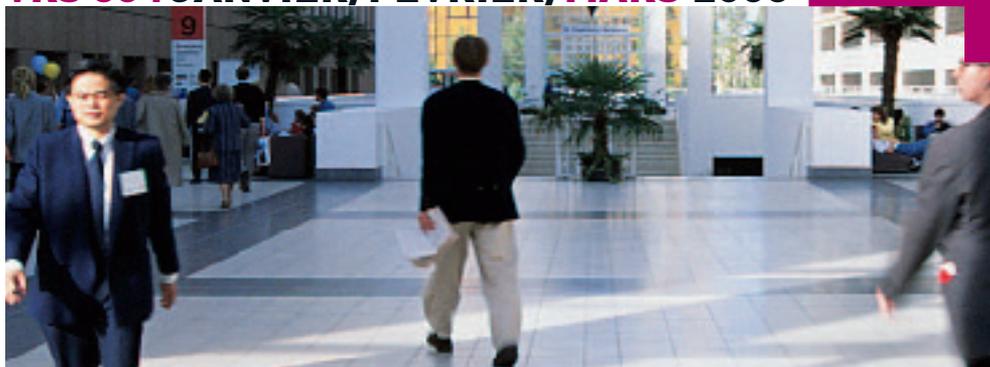
Syndicat national des chercheurs scientifiques  
[SNCS-FSU]

1, place Aristide-Briand. 92195 Meudon Cedex  
Tél. : 01 45 07 58 70. Fax : 01 45 07 58 51  
Courriel : sncs@cnrs-belleuve.fr  
CCP SNCS 1390429 S PARIS. www.sncs.fr

Syndicat national de l'enseignement supérieur  
[SNESUP-FSU]

78, rue du Faubourg Saint-Denis. 75010 Paris  
Tél. : 01 44 79 96 10. Fax : 01 42 46 26 56  
Courriel : accueil@snesup.fr  
www.snesup.fr

## VRS 364 JANVIER/FÉVRIER/MARS 2006



### → ÉDITORIAL

Plus que des champs disciplinaires à défendre.  
**Jean Fabbri** ..... p. 03

### → ACTUALITÉS

Le CPE, un passeport pour la précarité.  
**Bruno Julliard** ..... p. 06

L'emploi scientifique : une urgence d'intérêt national.  
**Henri Audier, Pierre Duharcourt** ..... p. 07

Le scandale de l'Institut européen de technologie.  
**Martin Andler, Georges Debrégeas, Alain Trautmann, Francis-André Wollman** ..... p. 09

### → SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

La mollesse et la dureté.  
**François Bouillon** ..... p. 12

Remarques sur le rapport Godelier.  
**Gilles Boetsch** ..... p. 16

French Theory?  
**Gareth Stedman Jones** ..... p. 18

Les SHS françaises ont-elles trouvé leur nouveau compromis productif?  
**Alain d'Iribarne** ..... p. 20

Les Maisons des sciences de l'homme entre acquis et impératifs.  
**Pierre Rouillard** ..... p. 24

La face cachée des restructurations.  
**Florence Audier** ..... p. 26

Dynamiques, questionnements et projets d'un labo SHS.  
**Christian Pihet** ..... p. 28

L'instrumentation en SHS, mal nécessaire ?  
**Richard Walter** ..... p. 31

Les oubliés du doctorat.  
**Maryse Ramambason, Xavier Zunigo** ..... p. 34

Les SHS à l'heure de l'ANR.  
**Bernard Bosredon** ..... p. 37

Les Commissions inter-disciplinaires.  
**Christelle Baunez, Olivier Dutour** ..... p. 39

Sauvons la recherche... en sciences humaines.  
**Michel Bernard** ..... p. 42

Diffuser ses recherches en sciences sociales.  
**Isabelle Veyrat-Masson** ..... p. 45

Une décision invraisemblable : « l'Autodafé électronique »  
à l'université Stendhal de Grenoble.  
**Marc Ollivier** ..... p. 48

Précisions sur une décision contestable.  
**Lise Dumasy** ..... p. 49

### → HOMMAGE

À la mémoire de Dominique Cardebat.  
**Florent Aubry, Pierre Celsis, Jean-François Démonet, Françoise Cavallé** ..... p. 50

→ ABONNEMENT/ADHÉSION ..... p. 51

# ACTUALITÉS

## LE CPE, UN PASSEPORT POUR LA PRÉCARITÉ

Bruno Julliard, président de l'Unef.

### Le CPE menace-t-il l'envie de poursuivre des études supérieures ?

→ **Bruno Julliard** : C'est évident. Le diplôme reste la meilleure arme face au chômage. Son taux est de 40 % chez les jeunes non qualifiés contre moins de 10 % des diplômés de l'enseignement supérieur. Plus la formation initiale est poussée, plus le niveau de qualification et le salaire de l'emploi occupé par la suite sont élevés. Or, le CPE donne un signal négatif à tous les jeunes qui envisagent de se lancer dans des études supérieures. Quel que soit le niveau de qualification que vous allez atteindre, les efforts pour réussir une formation qualifiante de haut niveau, vous êtes condamnés à la précarité. En effet, le CPE s'adresse à tous les jeunes, il pourra être imposé par toutes les entreprises. Il ne se limite pas aux moins qualifiés ou à ceux qui sont au chômage depuis longtemps. C'est donc un signal clair : pourquoi se fatiguer à entreprendre de longues études si elles ne sont pas le synonyme d'un emploi stable, intéressant et bien payé et si le résultat à l'arrivée est inévitablement le statut de jeune jetable, placé en permanence sur un siège éjectable ? C'est d'autant plus grave que la situation de précarité des étudiants est déjà grande. Plus de 100 000 vivent sous le seuil de pauvreté. Un sur deux est contraint de se salarier pour financer ses études. Et le système d'aides sociales est totalement archaïque, insuffisant et injuste. Résultat : un taux d'échec très élevé notamment en 1<sup>er</sup> cycle et l'obtention d'un master s'apparente à un parcours d'obstacles où, à chaque étape, sont éliminés les « maillons faibles ». La création du CPE est un coup de bambou qui vient briser l'espoir d'une insertion professionnelle stable et durable.

### Quelle est la nature des arguments échangés sur le CPE ?

→ Le pari du gouvernement est double : d'abord la désinformation, ensuite le fatalisme : « *Le CPE, c'est mieux que rien.* » Il nous faut donc informer sur la réalité de ce nouveau contrat qui va tirer l'ensemble des salariés vers le bas. D'abord, désamorcer les mensonges du gouvernement : non, le CPE n'est pas un CDI mais un contrat journalier puisque le salarié peut être licencié du jour au lendemain sans motif, quasiment sans indemnité et sans préavis. Non, le CPE ne permettra pas l'accès au logement et au crédit car aucune banque n'acceptera un jeune dont les revenus sont en sursis permanent et aucun propriétaire ne louera son bien à un salarié sans aucune garantie au-delà du lendemain. Il nous faut lutter contre la résignation. Le dressage à la précarité a déjà

commencé à produire ses effets : certains étudiants y sont tellement habitués qu'ils se demandent si après tout le CPE n'est pas mieux que l'enchaînement des CDD et stages ou le chômage. Nous devons démontrer que le CPE est pire que tout, aggravant considérablement la précarité existante et que son but n'est pas de créer des emplois. Surtout, il faut affirmer que nous refusons de choisir entre la précarité au chômage et la précarité au travail. Enfin, nous devons convaincre qu'il est nécessaire de se mobiliser, qu'il s'agit d'un enjeu fondamental et que nous pouvons forcer le gouvernement à retirer son projet si les universités se mettent en grève, si nous descendons en masse dans la rue, aux côtés des salariés. Nous sommes optimistes : les étudiants informés sont sensibles à notre discours, on sent un refus d'être une génération sacrifiée.

### Avez-vous des propositions alternatives pour sortir du statu quo ?

→ D'abord, il faut refuser le débat dans lequel le gouvernement tente de nous enfermer sur le chômage des jeunes. Il faudrait des contrats spéciaux, plus flexibles, exonérés de cotisations sociales... Or, ce problème ne pourra être résolu de façon isolée dans un contexte de chômage de masse. Il faut donc d'abord relancer la croissance et lutter contre le chômage : hausse du pouvoir d'achat, investissements publics, réduction du temps de travail... Nous ne réclamons pas un énième « contrat jeunes » mais de vrais emplois et le CDI doit rester la norme. Pour donner aux jeunes une perspective d'avenir, il faut relancer massivement l'emploi public pour leur offrir des carrières attractives et répondre aux besoins sociaux. Pour les accompagner dans leur insertion sur le marché du travail, nous réclamons la création d'une allocation de recherche du premier emploi. Pour répondre plus largement à leurs difficultés, il faut pour tous les jeunes en formation un réel statut social qui passe par une allocation d'autonomie pour que chacun, quel que soit son milieu social, réussisse ses études et sorte de la dépendance vis-à-vis de la famille et des petits boulots. Enfin, face à la multiplication des stages dans les cursus, nous réclamons une réglementation nationale contraignante (loin de celle annoncée par le gouvernement) avec un réel encadrement pédagogique (tutorat dans l'université et dans l'entreprise), une limitation en durée ainsi qu'une rétribution. De véritables bureaux des stages dans les universités doivent enfin collecter les offres et contrôler leur qualité. ■

Propos recueillis par François Bouillon

## *L'emploi scientifique : une urgence d'intérêt national*

HENRI AUDIER<sup>(1)</sup>, PIERRE DUHARCOURT<sup>(2)</sup>

(1) Directeur de recherche au CNRS, membre du bureau national du SNCS. (2) professeur des universités, membre du bureau national du Snesup.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, le contrat première embauche et la précarisation des jeunes qu'il entraîne trouve sa correspondance dans les CDD. Cette précarité accentuée par le manque de perspectives d'emploi et d'attractivité des carrières détourne du doctorat les futurs scientifiques dont la France aura besoin.

### **Des emplois précaires pour une recherche à court terme**

Recrutés sur des contrats de l'ANR, il y aura, cette année, 3000 CDD de plus. Car rien n'est plus adapté, pour ces recherches à court terme, que des contrats à durée déterminée. Ces CDD et la levée de la limite d'âge pour les CR2 vont encore retarder l'âge d'entrée qui est déjà de l'ordre de 33 ans en moyenne, soit quatre à cinq ans de précarité après la thèse. Cette précarité, le manque de perspectives d'emploi, la situation financière des doctorants, tout comme le caractère scandaleux de leur manque d'encadrement et de suivi dans certaines disciplines, la grande modestie des salaires des débuts de carrière comme le manque d'attractivité de celles-ci, sont des facteurs dissuasifs pour l'orientation des étudiants vers le doctorat, puis vers les carrières publiques.

### **100 000 scientifiques de plus seraient nécessaires en France**

La Commission européenne évalue à 700 000 le déficit de l'Europe en scientifiques, ce qui représente environ 100 000 pour la France. Il faudrait donc, en restant réaliste, accroître de 50 % le nombre annuel de doctorants (actuellement, 8000 docteurs formés par an restent en France). De deux études exhaustives de l'Inspection générale de l'éducation nationale et de la recherche (IGENR), il ressort qu'alors qu'une forte pénurie de docteurs se profile, la situation actuellement faite aux jeunes docteurs — précarité, chômage, expatriation — ne fait qu'aggraver cette perspective.

### **Le lien existant entre le manque de docteurs qui se profile...**

Le rapport (1), paru en 2004 et signé de l'IGENR,

>>>

» se situe dans la perspective du renouvellement des enseignants-chercheurs et des départs massifs en retraite (prospective sur les années 2000-2010). Ce rapport estime que 12% des docteurs qui se présentent à la qualification vont devenir maîtres de conférences, ce qui est faible. Mais les projections faites montrent que l'on devra faire face à une pénurie de docteurs et donc de candidats pour remplacer les générations dans l'enseignement supérieur. Vu la production actuelle de docteurs, il faudra, en 2010, recruter, pour seulement assurer la pérennité de l'enseignement supérieur (même au niveau actuel du nombre d'emplois), 90% des candidats en chimie, 87% en sciences de la Terre, 69% en sciences de la vie, 55% en maths-informatique, 49% en sciences de l'homme et 27% en sciences sociales. Il est clair que cela pose à terme le problème de la qualité du recrutement. Le danger n'est pas immédiat. Au contraire, vu la quantité de jeunes docteurs abandonnés sur des voies de garage et expatriés à l'étranger, le «stock» de bons candidats est largement suffisant pour des recrutements plus nombreux. Mais cela pose, dès maintenant, la question de la formation d'un vivier pour répondre aux besoins futurs.

Dans sa conclusion, le rapport note que : « *Pendant la période d'abondance de candidats, le système a multiplié les niveaux de filtrage : les conditions de niveau pour avoir des chances raisonnables d'être reçu aux concours se sont accrues, ce qui a repoussé l'âge moyen d'intégration dans la fonction publique et rendu les carrières plus difficiles. La qualification, requise pour l'enseignement supérieur et "recommandée" pour les organismes, participe à l'allongement du processus. Le système retarde l'âge de la fonctionnarisation ; tout se passe comme si un système implicite de "tenure" s'était mis en place. [...] Ceci ne favorise pas, pour les jeunes, l'attractivité du système, dans un contexte de raréfaction du nombre des docteurs. Le cas des sciences de la vie est particulièrement spectaculaire [...]. Il y a une certaine contradiction à constater que les perspectives offertes aux jeunes sont infinitésimales [...]. Ces contradictions fortes à l'intérieur du système l'obligeront à évoluer.* »

### ... et le chômage actuel des jeunes docteurs

Un autre rapport de l'IGENR [2] indique que 25% des jeunes docteurs trouvent un emploi dans la recherche publique. Le taux de chômage est de 7,9 contre 1,9% pour les élèves des écoles d'ingénieurs et 5,4% pour le niveau DEA. Ce rapport souligne que : « *Paradoxalement, la poursuite des études vers la*

*thèse semble constituer un handicap. Aux États-Unis où la croissance des emplois de chercheurs est trois fois plus forte qu'en France, le taux de chômage des docteurs oscille entre 1 et 2%. [...] En France, c'est précisément dans les secteurs a priori porteurs de la biologie, des sciences de la Terre et de la chimie que la situation est la plus critique pour les jeunes docteurs. Le risque est l'épuisement du vivier de jeunes docteurs. [...] Le nombre d'inscription en doctorat a fortement baissé en dix ans. Toutes disciplines scientifiques confondues, en moyenne de 8,4%, avec des chutes très marquées en physique (-39%) et en mathématiques (-23,6%) [...] comme dans les disciplines technologiques.* »

### Une urgence d'intérêt national

On le sait depuis plus de dix ans : la France va manquer d'ingénieurs, de chercheurs, d'universitaires, de médecins et, dans certaines disciplines, d'enseignants du secondaire. S'agissant du doctorat, il convient d'abord de donner par un plan pluriannuel de l'emploi des signaux forts montrant que les débouchés existeront, dans le secteur privé ou les administrations comme dans l'enseignement supérieur et la recherche. Ce plan doit concerner l'ensemble des catégories et inclure l'amélioration de l'attractivité du doctorat, des carrières et des conditions de travail. Ainsi pour permettre, après évaluation, à chaque enseignant-chercheur de faire plus de recherche, il faudrait de l'ordre de 20000 emplois supplémentaires, sans parler des postes d'ltarf. Et l'urgence de la reconstitution d'un «vivier de jeunes docteurs» explique nos revendications d'une revalorisation significative des allocations de recherche (bien au-delà de ce qu'envisage le projet de loi) et d'une augmentation suffisante de leur nombre.

La situation suppose un effort financier sur les universités pour qu'elles puissent accroître le niveau de qualification dans le pays. Elle implique de prendre en compte le déficit prévisible de nombreuses disciplines en prenant en charge, très tôt dans la scolarité, le coût des études pour ceux qui choisiront ces filières (comme les lpes des années soixante). Cela nécessite aussi de traiter, bien en amont, d'autres problèmes : la lutte contre l'échec scolaire à tous les niveaux, la place des femmes dans les sciences et l'accès aux études supérieures pour les catégories «défavorisées». En ce sens, la démocratisation des études n'est pas seulement une nécessité de justice sociale ; c'est aussi un impératif pour une politique de progrès. ■

Henri Audier, Pierre Duharcourt

### → NOTES/RÉFÉRENCES

1. <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/044000141/0000.pdf>
2. *Le Monde* du 29 décembre 2004.

## Le scandale de l'Institut européen de technologie

MARTIN ANDLER<sup>(1)</sup> • GEORGES DEBRÉGEAS<sup>(2)</sup> • ALAIN TRAUTMANN<sup>(3)</sup> • FRANCIS-ANDRÉ WOLLMAN<sup>(4)</sup>

*(1) Professeur à l'université de Versailles-St Quentin, membre de Sauvons la recherche. (2) Chargé de recherche au CNRS, membre de Sauvons la recherche. (3) Directeur de recherche au CNRS, porte-parole de Sauvons la recherche. (4) Directeur de recherche au CNRS, membre de Sauvons la recherche.*

L'Institut européen de technologie est un projet franco-français dont l'initiative revient à Philippe Pouletty, familier des cercles du pouvoir, entrepreneur en biotechnologie et créateur, en 2002, d'un office de lobbying, le Conseil stratégique de l'innovation. Son objectif n'est rien de moins que de : « *créer un MIT européen sur le plateau de Saclay dans un délai de quatre ans* » !  
Décryptage.

Pour comprendre l'absurdité de la situation, il faut d'abord savoir que le MIT (Massachusetts Institute of Technology) est une université créée à Boston en 1861. Au terme d'une longue évolution, le MIT compte aujourd'hui 10 000 étudiants et un corps professoral d'environ 1 000 personnes où toutes les disciplines se côtoient. Cette pluridisciplinarité permet d'exposer les étudiants à des modes de pensée divers. C'est dans un tel cadre que peut se produire le fameux mélange de l'ingénieur ou du scientifique avec le gestionnaire titulaire d'un MBA qui fondent ensemble une *start-up*. Les PME qui interagissent avec le MIT ont été attirées par ce cœur de recherche

et par un enseignement supérieur de haute qualité qui coûte très cher : plus d'un milliard de dollars par an pour 10 000 étudiants.

### Les recommandations européennes

Cet Institut européen de technologie (IET) tourne le dos aux recommandations européennes : « *Les services de la Commission [...] estiment à ce stade qu'il serait déraisonnable d'essayer de développer un nouvel établissement ex nihilo. L'excellence ne se décrète pas : elle se situe dans la réalité du travail au fil du temps et dans la reconnaissance par les pairs. Même si elle recrutait des noms*

>>>

»» prestigieuse et possédait des équipements magnifiques, une institution nouvelle mettrait beaucoup d'années avant d'être reconnue en tant que référence mondiale. Par ailleurs, il ne manque pas actuellement d'établissements de rang mondial au sein de l'UE, ce qui rend inutile d'en créer un nouveau. [...] Un établissement fondé sur une certaine forme de collaboration entre ceux qui existent serait préférable.» Pour le grandiose, le Conseil stratégique de l'innovation (CSI) propose de construire de toutes pièces en quatre ans sur le plateau de Saclay un centre de recherche de 80 000 m<sup>2</sup>, «très attractif pour [...] 3000 chercheurs académiques de très haut niveau, venant pour moitié de l'étranger. [...] L'IET accueillerait également plusieurs milliers d'étudiants. [...] Il devra disposer à terme, selon les prévisions du CSI, d'un budget d'environ 800 millions d'euros par an.» Mais ce projet ignore totalement la question cruciale de l'enseignement. Y aura-t-il 1000 ou 10 000 étudiants ? Qui fera cet enseignement ? Quel budget y sera consacré ? Aucun accord n'a été trouvé avec les universités les plus proches : Paris-Sud et Versailles-Saint-Quentin.

### Sous le sceau du secret et de l'opacité

Ce projet est élaboré dans des conditions de secret inacceptables s'agissant de deniers publics. Ainsi, le 15 décembre 2005, une lettre a été envoyée au Premier ministre par les co-fondateurs de l'IET : « Vous avez soutenu l'idée, au printemps dernier, d'un IET en France. Vous avez annoncé, dans le cadre de la loi de programmation de la recherche, un petit nombre de grands campus et un financement spécifique de 300 millions d'euros pour ces grands campus. [...] Le projet n'attend plus, Monsieur le Premier ministre, que le soutien clair de l'Etat, à la mesure des ambitions du projet. » Les signataires revendiquent donc l'essentiel des 300 millions prévus dans le projet de loi pour créer des Pres et des campus de recherche. Pour créer l'IET, il faudrait donc supprimer toute dotation aux Pres, autant dire les supprimer.

Comme sont secrets, mais édifiants, les documents accompagnant cette lettre. Par exemple, des « Lettres d'intention sur une convention de collaboration » ont été signées, en novembre, entre l'IET et les présidents des universités Paris 4, 5, 6 et 7. Ces présidents ont signé seuls, sans demander l'avis de leur conseil d'administration ou conseil scientifique. Ils s'engagent au secret : « Les membres fondateurs s'astreignent à une obligation totale de confidentialité concernant le projet IET et la négociation de cette convention. » Ils acceptent une clause de verrouillage : « Aucun autre établissement fran-

çais ayant le statut d'organisme ou d'établissement public ne pourra devenir membre fondateur sans l'accord unanime des autres membres fondateurs. »

Le chantage d'une telle clause a d'ailleurs bien fonctionné : les présidents ont estimé qu'ils ne pouvaient pas laisser passer la possibilité de récupérer pour leurs laboratoires une partie des millions que M. Pouletty leur fait miroiter. Fort adroitement, il vend quelque chose qui ne lui appartient pas. Ainsi, il fait valoir que, grâce à l'IET, les universités pourront bénéficier d'abondements sur les contrats obtenus, par exemple auprès de l'Agence nationale de la recherche (ANR). Il est évident que de tels abondements ne peuvent dépendre de la direction de l'IET. Les responsables d'université ont signé un accord secret avec le lobbyiste, un contrat dans lequel les cursus d'étude « labellisés IET » seront définis, entre autres, par les membres fondateurs de l'IET, le CSI de Pouletty et une association d'investisseurs en capital-risque, notamment bien connus pour leurs compétences en matière d'enseignement supérieur et de recherche !

## Les responsables d'université ont signé un accord secret avec le CSI de Pouletty

### Nos exigences

Nous estimons qu'un certain nombre de points doivent être clarifiés rapidement concernant ce projet. À quel titre, le CSI et ses membres sont-ils en charge de la création puis de la direction de l'IET ? Ont-ils reçu une lettre de mission du gouvernement ? De quelle compétence en matière d'enseignement supérieur et de recherche fondamentale, peut se prévaloir le CSI pour être le maître d'œuvre d'un tel projet ? Au nom de quelle stratégie, le gouvernement favorise-t-il l'IET ? Et sur la base de quels avis ? Quel dialogue est mis en place au niveau européen ?

Nous demandons la publication des différents documents relatifs à ce projet, notamment ceux mentionnés dans la lettre au Premier ministre. Nous demandons, aux présidents d'université et responsables d'organisme impliqués, que les documents qu'ils ont signés soient soumis à l'approbation de leurs conseil d'administration et conseil scientifique. Consulté, le conseil scientifique de Paris 5 vient de voter contre.

Il est possible que la création d'un IET soit une bonne idée. Mais encore faut-il, pour le mettre en place, consulter nos partenaires européens et respecter un certain nombre de principes, de démocratie, d'éthique et de compétence, principes totalement bafoués dans le projet actuel. ■

Martin Andler, Georges Debrégeas,  
Alain Trautmann, Francis-André Wollman

# Sciences Humaines et Sociales

**Pour les hommes de pouvoir, obnubilés par les notions de rendement ou de rentabilité, les sciences humaines et sociales (SHS) font souvent figure de «danseuse», de «folie du prince». Cette analyse est fort contestable. Même les civilisations antiques savaient que la compréhension des arts, des cultures et des sociétés est indispensable à une pensée rigoureuse.**

**Mais le fait est là. Aujourd'hui encore plus qu'hier, les SHS en France sont en grand danger. Par la création de l'Agence nationale de la recherche et par le vote de la loi de programme, le gouvernement impose un bouleversement de la recherche française mise au service des entreprises. Cela ne peut qu'affaiblir la diversité et la qualité des SHS, dans les universités comme au CNRS.**

**Quelle place alors pour les SHS dans les établissements de recherche publique ? Notre dossier tente de répondre à cette question et invite à faire entendre plus fort le caractère fondamental, la richesse et la nécessité de l'essor des SHS pour mieux penser notre humanité.**

**Jean-Marc Douillard et Richard Walter**

# La mollesse et la dureté

**Les critères qui permettraient de distinguer les sciences de l'homme et de la société (SHS) et les sciences de la nature et de la vie (SNV) ne vont pas de soi. La science avec un S majuscule n'existe pas. Il existe tout au plus une posture scientifique commune à toutes les sciences.**

**FRANÇOIS BOUILLON**

*Professeur agrégé de philosophie, membre du bureau national du Snesup.*

**L**e statut épistémologique des sciences de l'homme et de la société (SHS) ne va pas de soi. Certes, leur objet est identifiable. Les SHS, de ce point de vue, sont des sciences de la relation. Elles tentent d'élucider et de rendre compte d'une triple relation : celle des personnes entre elles, celle de la personne avec elle-même, celle des personnes avec la nature. Mais aucune science ne traite à l'état pur et uniquement une seule de ces relations : l'histoire thématise tout autant les relations dans le temps des personnes entre elles que les transformations des rapports des personnes avec la nature, ne serait-ce qu'à travers l'histoire des sciences et des techniques. De même, la psychologie traite du rapport avec soi pour expliquer aussi le rapport à l'autre.

## **Le statut épistémologique des SHS**

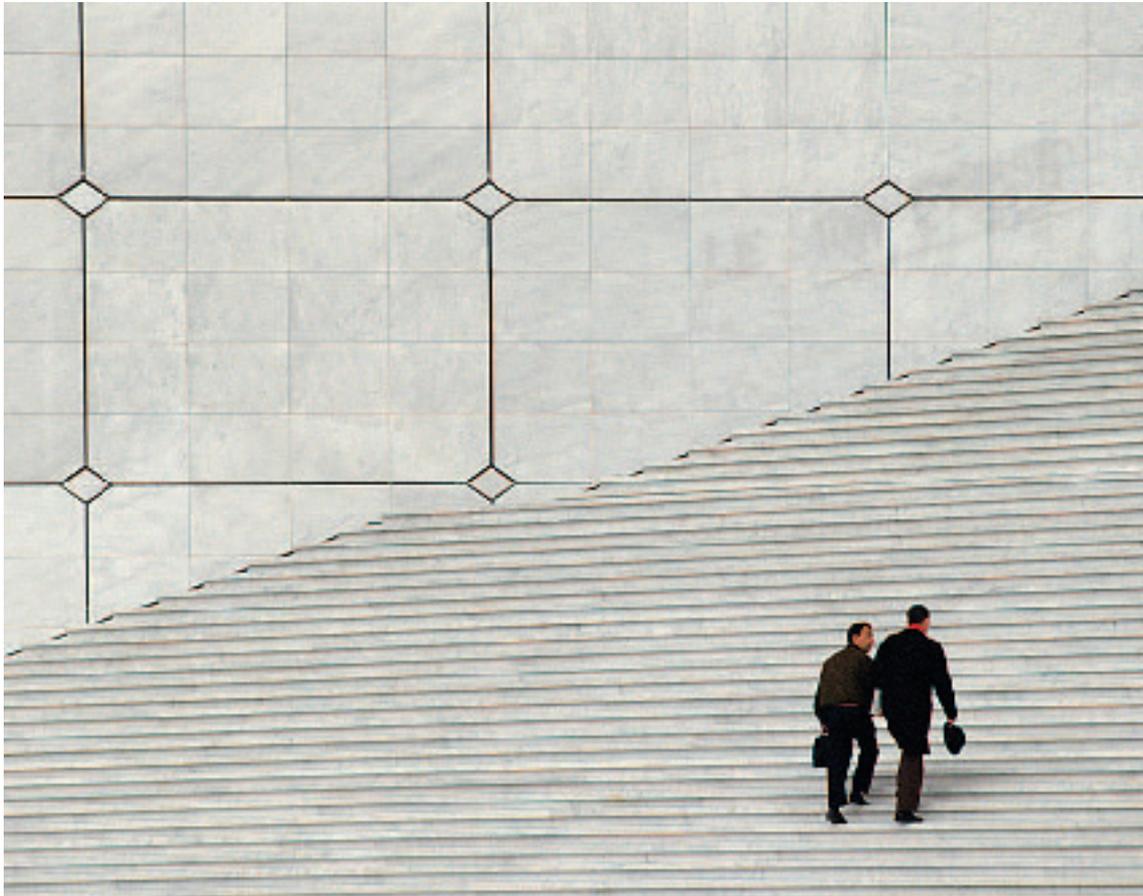
Dire que l'objet des SHS excède toujours chacune des sciences de l'homme et de la société, c'est dire qu'elles ont, par nature, un objet partagé avec d'autres disciplines. Aucune science de la personne et de la société n'est propriétaire de son objet. Ce partage des objets, lorsqu'elle tente de l'appréhender comme « phénomène social total », elle doit l'assumer avec d'autres SHS. Leur monodisciplinarité de départ est sans cesse traversée par l'ouverture pluridisciplinaire.

D'où un deuxième trait à caractère épistémologique de l'histoire des SHS : chacune a abandonné la prétention dogmatique à être l'unique explication valant pour la totalité de son objet. La sociologie exclut le sociologisme et est sensible, entre autres, à la perspective historique. La psychanalyse tourne le dos au psy-

chanalyse et rencontre la biologie, l'histoire dialogue avec d'autres disciplines pour échapper à l'historicisme. Le marxisme a peu à peu abandonné le terrain de l'explication des formes symboliques et idéelles qu'il ambitionnait d'annexer (règles et pratiques d'alliance, croyances religieuses, formes de la création artistique...). Il en est de même de l'effacement du structuralisme. Elles sont devenues des sciences modestes. Cette fin du dogmatisme en SHS leur fait courir néanmoins le risque de sombrer dans le relativisme qui tient que la vérité est affaire, somme toute, de point de vue. C'est comme s'il n'y avait plus, de leur part, une prétention de vérité.

Pour autant, leur est-il possible d'échapper au relativisme et de renoncer complètement à la tension vers la vérité ? Méthodologiquement, la quasi-totalité des SHS est habitée par l'effort du travail scientifique qui pour le sujet « savant » consiste à tenter de réduire le biais introduit par ses propres déterminations sociales, historiques, économiques, affectives... De ces déterminations, aucun chercheur ne peut prétendre s'en abstraire complètement, même si tout chercheur s'efforce à une ascèse de sa subjectivité voire à sa mise entre parenthèses. Ne pas projeter sur le réel étudié — en anthropologie, en sociologie, en histoire, en psychologie... — sa propre histoire tel est l'impératif catégorique scientifique. Pour la sociologie, Pierre Bourdieu en a exploré les voies d'issue et les impasses (1).

Cette immersion du sujet connaissant dans l'objet même qu'il étudie vouerait ainsi les SHS à un déficit réhibitoire de scientificité au regard des critères de vérité des



sciences de la nature et de la vie (SNV) et de leur sûreté méthodologique. De-là proviendrait leur supposée mollesse comparée à la dureté de ces dernières ancrées dans l'unicité voire l'universalité d'une méthode scientifique avérée.

## Les sciences de la relation et les sciences de la nature

Un premier niveau d'argumentation pour rendre justice aux SHS eu égard à ce procès qui leur est intenté, c'est de les comparer aux SNV en fonction de plusieurs critères de scientificité: noyau dur du champ scientifique qui fait consensus dans la communauté de ce champ, degré de fécondité et étendue des prédictions, statut de l'expérimentation...

Tenons-nous en à deux critères: l'observation et la justification d'une théorie.

### Critères de comparaison

La première défaillance supposée tiendrait au subjectivisme de l'observation en SHS. Or, de ce point de vue, les SNV ont une supériorité toute relative. En physique, en biologie comme en sociologie d'ailleurs, toute observation est dépendante d'une théorie ou d'hypothèses mais elle peut être aussi sous l'influence de l'histoire, de la culture, des préférences théoriques de l'observateur. Le primat de la théorie et ses limites sur l'observation est commun à toutes les sciences. Sans théorie ou hypothèses préalables, on ne voit littéralement rien. C'est tout aussi vrai en anthropologie, en histoire ou en sociologie qu'en biologie. La constitution des fameuses «banques de données», indispensables au travail scientifique en SHS, n'est pas une collecte empirique de faits mais un travail du regard scientifique qui les sélectionne comme

pertinentes et les organise. Observer, c'est forger des hypothèses ou des théories précises, clairement formulées, pour que les énoncés d'observation soient précis.

En sciences, voir c'est d'abord savoir. Un étudiant en médecine qui suit un cours de diagnostic des maladies pulmonaires par rayons X est d'abord complètement perdu, comme l'apprenti astrophysicien scrutant l'univers à travers un télescope. Il en est de même pour le psychologue qui apprend progressivement la «méthode clinique» de Piaget pour interroger les enfants. Il en est de même pour l'ethnologue en situation d'implication sur le terrain. Dans toutes les sciences, en sciences humaines comme en sciences dites exactes, les faits d'observation sont construits. Ou, comme le disait Bachelard, les «faits» sont faits.

La deuxième faiblesse structurelle des SHS par rapport aux SNV tiendrait au statut de l'expérimentation



» et à la possibilité d'énoncer des conditions dans lesquelles le corpus théorique pourrait être rendu faux, être falsifié. On sait que c'est Karl Popper qui l'a proposé comme critère de démarcation entre le savoir scientifique et les autres savoirs. Ainsi refusait-il le statut de science à la psychanalyse et au marxisme au motif que ces savoirs pouvaient toujours revendiquer des preuves prouvant la justesse de leurs interprétations. Vérité infalsifiable par exemple de l'interprétation du psychanalyste puisque même lorsque le sujet-en-analyse n'accepte pas l'interprétation de celui-ci c'est qu'il résiste. Acceptée ou refusée, l'interprétation n'est jamais falsifiée.

Pour autant, il y a des pans entiers des SHS, en sociologie ou en économie par exemple, suffisamment préoccupés de données empiriques pour satisfaire le critère falsificationniste. De surcroît, comme l'a montré Alan F. Chalmers, la marche de la science est autrement plus complexe et allie tout autant réfutation que confirmation ou vérification (2). Pour ce faire, il emprunte à Feyerabend l'exemple de la tentative de réfutation de la révolution copernicienne, en 1543, par les aristotéliens. C'est l'argument dit de la tour, argument selon lequel une pierre lâchée en haut d'une tour devrait tomber à quelque distance du pied de la tour si la terre tournait. Or, les faits expérimentaux prouvaient le contraire et donc la terre, pour les aristotéliens, ne tournait pas : C.Q.F.D. Or, il a fallu attendre Galilée, en 1638, pour comprendre que si un objet tenu en haut d'une tour partage avec elle un mouvement circulaire autour du centre de la terre « cet objet continuera ce mouvement, comme la tour, une fois lâché et atteindra par conséquent le sol terrestre au pied de la tour, ce qui correspond à l'expérience. » (Ibid., p. 127).

Bref, le mouvement de la science est un mixte de falsification et de confirmation ; en l'espèce la prétendue falsification des aristotéliens est réfutée par la confirmation de la théorie copernicienne par Galilée. Le critère poppérien de falsification est à manier avec beaucoup de prudence ; l'histoire nous enseigne qu'il faut beaucoup de temps pour com-

prendre à l'intérieur d'une théorie des faits même si la théorie et l'observation sont justes, en l'espèce la révolution copernicienne et l'impact au sol de la pierre au pied de la tour. C'est dire que les voies de la « vérité » en sciences sont complexes.

L'examen exhaustif des mérites comparés des deux grands domaines scientifiques tendrait à montrer que la ligne de partage entre mollesse et dureté n'est somme toute pas si nette. Mais plus radicalement, pour sortir peut-être de ce procès en flexibilité fait aux SHS, il faut mettre en question l'assertion selon laquelle il existerait quelque chose comme la Science, une, dépositaire d'une méthode scientifique universelle.

## Science ou sciences

### La thèse de Feyerabend

Mais pour aller au plus direct, il est possible de s'appuyer sur la thèse iconoclaste de Paul Feyerabend. Thèse selon laquelle, à la lueur d'une relecture de l'histoire de la physique, il est impossible de réduire la science à quelques règles méthodologiques. En d'autres termes, il n'existe pas de méthode scientifique universelle tant le cheminement de la science est complexe.

Dans ce grand classique de la philosophie des sciences qu'est devenu *Contre la méthode*, il expose ce qu'il appelle sa théorie anarchiste voire dadaïste de la connaissance et il argumente contre : « *L'idée que la science peut et doit être organisée selon des règles fixes et universelles.* » (P. Feyerabend, 1979, p. 332). Selon lui, c'est une conception à la

fois utopique et pernicieuse qui est préjudiciable à la science car elle « *néglige les conditions physiques et historiques complexes qui influencent en réalité le changement scientifique.* » L'un de ses exemples favoris pour illustrer cette complexité est celui de la tour qui a causé tant de tourments aux coperniciens pour se libérer de l'emprise des aristotéliens (cf. supra).

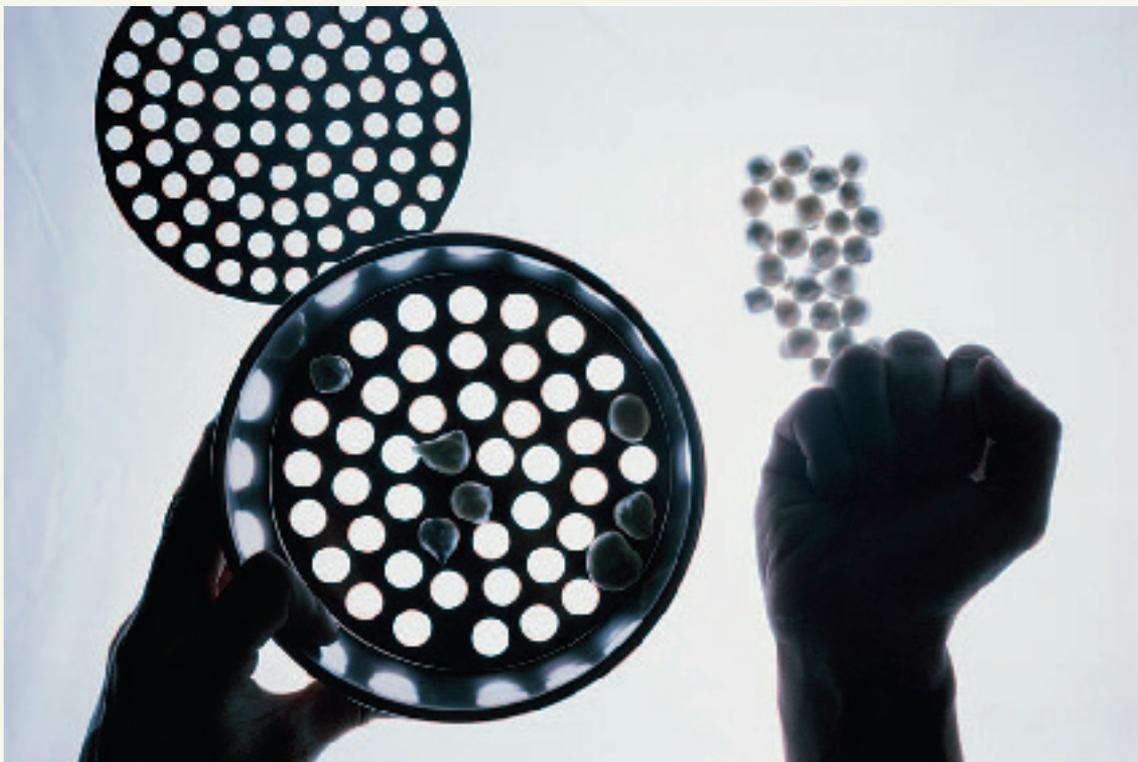
Activité de pensée rationnelle, la science n'a aucune supériorité par rapport à d'autres savoirs qui visent à la rationalité. De ce point de vue, dans le domaine de la Théorie, il n'y aurait que des configurations de savoir qui, avec des méthodes diverses, s'efforceraient de comprendre rationnellement le réel humain ou naturel. Pour l'essentiel, Feyerabend affirme que, de ce point de vue, les mythes sont en termes de rationalité aussi légitimes que la science. En généralisant cette posture théorique, il serait possible de dire qu'au niveau des SNV et des SHS, il ne faudrait plus parler de Science avec un S majuscule mais de sciences au pluriel. La frontière tracée entre ces deux grands domaines, pour institutionnelle qu'elle soit, serait, dès lors, artificielle.

La véhémence épistémologique de Feyerabend tend à nous réveiller de tout sommeil dogmatique. Elle nous met en garde contre les diverses formes de scientisme. Mais il reste que par-delà ce pluralisme, il existe pourtant des invariants communs à toutes les sciences : construire des hypothèses et des théories, bâtir des expérimentations, recueillir des données, échanger de manière contradictoire... Même si la Science n'existe pas, il existe une posture scientifique commune à tous les domaines de la connaissance. ■

François Bouillon

### → NOTES/RÉFÉRENCES

1. BOURDIEU, P. *Méditations Pascaliennes*. Paris : Seuil, 2003. (4<sup>e</sup> partie. La connaissance par corps). ISBN : 2-020-61164-3.
2. CHALMERS, A.-F. *Qu'est-ce que la science ?* Popper, Khun, Lakatos, Feyerabend. Paris : La découverte, 1987. ISBN : 2-253-05506-9.



# Remarques sur le rapport Godelier

En 2002, Maurice Godelier remettait un rapport au Premier ministre sur l'état des sciences humaines et sociales (SHS) en France et leur perspective européenne. Ce rapport (1) ne peut être résumé ici. Seuls quelques aspects sont commentés, en relation avec les évolutions récentes.

**GILLES BOETSCH**

*Directeur de recherche au CNRS, membre la commission administrative du SNCS, ancien président de la section 31 du Comité national.*

## Quelques éléments du constat

Parmi les forces du système de recherche en SHS en France, Maurice Godelier met en avant le nombre relativement important de chercheurs et surtout d'enseignants-chercheurs (près de 90 % du total), ce qui génère un potentiel permettant à toutes les disciplines d'être représentées en France, constituant un atout considérable. Il faut noter

que ces disciplines ont des poids relatifs très différents entre l'Université et le CNRS, ce qui peut représenter un handicap lorsque certaines disciplines ouvrant sur la recherche sont peu enseignées, ou bien être au contraire, un atout quand cette situation conduit à l'émergence de nouvelles thématiques au sein d'UMR. La coexistence au sein des SHS de grands réseaux à vocation nationale (MSH) ou européenne avec

des laboratoires pratiquant des recherches interdisciplinaires avec des disciplines ne relevant pas spécifiquement des SHS peut être un atout décisif dans la construction du savoir, voire sa valorisation.

La difficulté pour mettre en place une politique scientifique, et sa traduction en termes budgétaires, réside dans la grande diversité de problématiques, de méthodes et

d'objets de recherche proposés dans les SHS. C'est à la fois la faiblesse et la force de ce secteur. Pour dynamiser ce capital, des dispositifs ont été mis en place, comme le réseau des Maisons des sciences de l'homme (MSH) qui permet une meilleure visibilité. Ce dispositif, spécifiquement français, a pour vocation notamment de favoriser l'interdisciplinarité, mais aussi l'amortissement rapide des infrastructures, l'accueil de chercheurs étrangers et le renforcement des liens avec les acteurs politiques, économiques et sociaux régionaux.

On a souvent lu que les SHS relèvent d'une culture scientifique différente de celle des sciences «dures». Ceci ne tient pas tant aux procédures d'évaluation, qui pour être plus délicates que dans certaines disciplines à évaluations très quantifiables n'en restent pas moins parfaitement validées, qu'à l'étendue du domaine embrassé. À notre avis, si la variabilité des critères introduits dans l'évaluation selon les disciplines (publications, ouvrages, rapports, etc.) est souvent justifiée, elle peut, par contre, poser de difficiles problèmes au sein d'une même discipline en raison par exemple de l'abondance ou de la pénurie des supports de publication, nationaux ou internationaux, pour tel ou tel thème ou mode d'approche.

«L'éclatement du savoir», parfois reproché au SHS, est souvent le produit d'une pratique individuelle de la recherche, en partie seulement justifiée pour certaines disciplines. Notons que ce phénomène est très variable selon ces disciplines, certaines ayant un fonctionnement proche des sciences «dures» de par leur structuration en labos ou leur mode de financement. De plus, des pratiques relativement individuelles existent aussi en sciences «dures». Par contre, en SHS plus qu'ailleurs, sévit le manque (et/ou leur mauvaise répartition) de moyens en personnels (y compris en ingénieurs) et en crédits, ce qui limite souvent les capacités d'innovation scientifique surtout quand elles se situent aux interfaces ou aux marges disciplinaires. Il conviendrait aussi de développer des outils indispensables comme les grandes bases de données empiriques (bibliographies en

ligne, numérisation de documents en particulier iconographiques, observatoires, accès à de grandes enquêtes...).

Sur le plan européen, Maurice Godelier constate la faible présence française dans les projets européens. Mais en même temps, peu de procédures existent pour répondre aux projets émanant directement des équipes, hors thèmes prioritaires. Là, le rapport souligne (proposition contestable et peu étayée) qu'il conviendrait de favoriser une nouvelle culture de financement par le développement de fondations privées pour diversifier les sources de financement, à la fois pour des nouveaux programmes et pour le financement de bourses. Il est certain qu'il conviendrait de mieux se positionner dans des réseaux de collaboration européenne. Sur le plan international, le rapport note que les disciplines SHS se positionnent grâce à un réseau bien développé, constitué de 31 «écoles» et établissements français à l'étranger et 193 missions archéologiques.

### Une autre perspective

Maurice Godelier suggère des réformes pour répondre aux nouveaux défis de la mondialisation : l'économie, la santé et l'information posent des problèmes sociaux, culturels et politiques que les SHS peuvent aider à comprendre, voire à résoudre. Par exemple, pour l'histoire, il conviendrait selon lui d'écrire une histoire plus globale, européenne et internationale. Il propose à la fois un renforcement de notre participation à des réseaux européens, des programmes thématiques français autour d'objets scientifiques émergents ou répondant à la demande sociale, une meilleure prise en compte de la créativité et des sujets proposés par la base, la mise en place d'une politique commune entre le CNRS et la recherche

universitaire. Ces propositions positives posent aujourd'hui la question du cadre institutionnel. La perspective du pacte pour la recherche est de donner tout pouvoir scientifique à l'ANR et d'affaiblir le rôle du CNRS. Réduisant les SHS aux «projets blancs» (dans des conditions très contestées d'attribution), l'ANR participe d'une déstructuration du secteur. Pour empêcher cette destruction, il serait souhaitable que, ensemble et en se basant sur leurs instances scientifiques, les universités, le CNRS et les grands établissements coopèrent sur quelques grandes thématiques. L'argent de l'ANR pourrait, alors, être utile pour abonder ces programmes ainsi que les outils et infrastructures des SHS.

La proposition de Godelier de réduire à huit ans le temps de vie des UMR n'est pas opportune. Entre un émiettement parfois excessif et les très grandes unités constituées sur une base administrative du précédent directeur général du CNRS, il conviendrait d'encourager sur des bases scientifiques les regroupements volontaires en Fédérations d'équipes ou de laboratoires, voire en GDR, favorisant ainsi pluridisciplinarité, coopération et mobilité thématique.

Pour les personnels, certaines propositions ne posent pas de problème (mobilité entre labos français et étrangers, accueil de scientifiques étrangers, prise en compte de la valorisation et de l'enseignement dans l'évaluation des chercheurs). Par contre, dans un secteur où le nombre, l'encadrement et surtout le financement des doctorants posent déjà problème, la création massive de post-docs (que réalise aujourd'hui l'ANR) est d'autant plus dramatique qu'aucun plan pluriannuel de l'emploi scientifique n'est prévu dans le pacte pour la recherche. ■

Gilles Boetsch

### → NOTE/RÉFÉRENCE

1. GODELIER, M. «L'état des sciences de l'homme et de la société en France et leur rôle dans la construction de l'espace européen de la recherche», [en ligne] <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/rechtec/rapport/godelier/godelier.pdf>. (Page consultée le 31 janvier 2006).



# FRENCH THEORY?

Gareth Stedman Jones est professeur d'histoire en sciences politiques — spécialisé dans l'histoire de la pensée politique depuis la Révolution — à l'université de Cambridge. *Fellow* de King's College, il est directeur du Centre for History and Economics. Il nous livre sa vision de la politique scientifique des sciences humaines, observée de l'autre côté de la Manche.

---

## GARETH STEDMAN JONES

Professeur à l'université de Cambridge, membre du conseil scientifique du CNRS.

### Comment voyez-vous l'état des sciences humaines en France ?

→ Gareth Stedman Jones: J'ai toujours eu la plus grande admiration pour le travail, les projets des historiens français et aussi des sociologues. Maintenant, je ressens qu'il se passe quelque chose de troublant

pour la recherche en sciences humaines. Le CNRS est une institution admirable mais comme d'autres institutions de recherche européennes, il rencontre des problèmes financiers. On m'a dit qu'il y a des relations assez inadéquates entre les universités et les institu-

tions de recherche. Il y en a tant : Collège de France, CNRS, École pratique des hautes études, grandes écoles. Il me semble aussi qu'on a besoin d'un rapport plus étroit entre la recherche et l'enseignement supérieur. D'après ce que j'ai appris pendant cette réunion, il paraît qu'il y a

un problème d'indépendance. Je suis inquiet d'apprendre que l'ANR dépende du ministère et n'ait pas sa propre indépendance pour définir une politique de recherche. L'indépendance est nécessaire pour assurer l'avenir de la recherche scientifique. C'est dangereux quand les gouvernements mettent trop de fonds dans les domaines purement pratiques, appliqués.

### Comment percevez-vous l'effet de la compétition internationale en recherche et le fait que l'anglais soit devenu la langue internationale de référence ?

→ Toute espèce de protectionnisme préserve et favorise le médiocre. Il y a dans mon domaine des historiens français considérables et c'est un problème pour nous que beaucoup de collègues anglophones ne lisent pas le français et ignorent ces travaux. Cela crée un mystère sur le développement intellectuel français. Cela crée aussi un réflexe « indigène » des historiens français, un manque de désir de parler avec le monde extérieur. De ce fait, eux non plus ne lisent pas les œuvres en anglais qui sont *relevant*, appropriées.

### L'influence de l'école historique française à l'époque de l'École des Annales s'est-elle maintenue ?

→ Pour ma génération, l'École des Annales a eu une influence très grande. C'était essentiel de lire les grands historiens français de cette école. Le problème maintenant, c'est que le reste du monde a dépassé ça, dépassé au sens de la course de voitures. D'ailleurs, en Angleterre aussi, il y a eu une rupture des sciences sociales, entre les années 30 et 60, comparable au choc, chez vous, de l'École des Annales. Mais beaucoup de concepts de ces époques ne peuvent être conservés comme tels. Le concept de mentalité, celui de la longue durée... Les historiens français le savent bien et les ont dépassés. Ce qu'on peut dire, c'est que les concepts en histoire, aujourd'hui, sont beaucoup plus d'origine internationale que nationale.

### Quelle est la situation des sciences sociales en Grande-Bretagne ?

→ Les historiens et les spécialistes des sciences humaines français ne

partagent plus le même programme que le monde anglophone. La façon française d'aborder les sciences sociales est différente de ce que l'on trouve ailleurs.

En Angleterre, nous avons des fondations privées qui permettent de sélectionner des gens exceptionnels et de leur donner des moyens particuliers, pendant trois ans, pour faire leur recherche. Dans cette position, ils doivent utiliser seulement 20 % de leur temps pour l'enseignement. Je pense que ce point est important. Il n'est pas sain qu'il y ait un mur entre la recherche et l'enseignement. C'est notre devoir, notre responsabilité pour garder une grande qualité de l'enseignement et préserver l'avenir de la recherche et de l'enseignement en général. En Angleterre, disons que la situation est à la fois meilleure et pire. L'indépendance des « universités principales » est un accident historique. Les *Colleges* étaient liés aux dons religieux, c'était des prières pour le salut de l'âme. Le *College* restait propriétaire de nombreux héritages. À la Réforme, la couronne s'est appropriée les biens de l'Église. Les monastères ont été vendus. Mais pour maintenir le système d'enseignement, les *Colleges* sont restés indépendants et ont gardé les financements et le mode de financement. Pendant le xx<sup>e</sup> siècle, entre les années 30 et 70, il y a eu un âge d'or. L'État soutenait les étudiants et payait leurs dépenses à un haut niveau. Avec l'arrivée de l'enseignement supérieur de masse des années 90, cela a disparu. Maintenant, les étudiants payent leurs études. Et c'est devenu la question centrale des universités. Pour les institutions pauvres, cela génère une crise. Si c'est mieux ou pire, l'avenir seul le dira. Autre différence, en France, le CNRS contient à la fois les sciences humaines et les

sciences naturelles. En Angleterre, c'est séparé, nous avons des *research councils*. Par exemple, The Royal Society, The British Academy, le AHRC, le MRC, parmi d'autres. Cela va bien quand tous ces *councils* ont de l'argent à dépenser dans leur domaine d'expertise. Mais la concurrence généralisée entre toutes les personnes, dans toutes les universités, pour bénéficier de l'argent de l'État, pose des problèmes. En cas de faiblesse d'un département recherche, on lui enlève cette fonction, il ne doit s'occuper que de l'enseignement et les crédits de recherche sont arrêtés. Ce système compétitif est injuste. Certaines universités ont plus de chances, de possibilités. Cela induit une concentration de la recherche dans les universités de Londres, d'Oxford, de Cambridge et peut-être Edimbourg. Pour les autres, c'est très difficile. C'est peut-être rationnel car la recherche en sciences humaines a besoin de très grandes bibliothèques.

### Y a-t-il une communauté historique européenne ?

→ Pas suffisamment. Ce qui est triste, c'est que l'Institut universitaire européen à Florence ne développe pas assez ça. Le droit est très développé et l'histoire reste une petite chose. Il est très important que cette tendance se modifie. Parce que maintenant en Angleterre, il y a un tout petit pourcentage des historiens qui peut parler et écrire en plusieurs langues. Les institutions européennes peuvent être une solution pour développer la connaissance commune dans ces domaines, surtout quand nous avons tant de problèmes politiques et culturels en Europe. En bref, je pense que c'est une bonne idée. ■

Propos recueillis par  
Jean-Marc Douillard

### → NOTE/RÉFÉRENCE

Gareth Stedman Jones a eu la courtoisie de répondre en français. Parmi ses livres non traduits, on peut conseiller *An End to Poverty? A Historical Debate*, édité par Profile Books (2004) et Columbia University Press (2005). G Stedman Jones ed., Karl Marx, Friedrich Engels. *The Communist Manifesto*. Penguin Classics, 2002. G Stedman Jones ed. *Fourier: The Theory of the Four Movements*. Cambridge, 1996. Articles en français à paraître : *Repenser le Chartisme*, Revue d'histoire moderne et contemporaine. *Où vont les études britanniques en Histoire*, Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle de l'EHESS. *Saint-Simon et les origines libérales de la critique socialiste de l'économie politique*. Créaphis, mars 2006.

# Les SHS françaises ont-elles trouvé leur nouveau compromis productif ?

**Au cours de ces dernières années, un nouveau modèle de production et de structuration des SHS a émergé : le réseau de laboratoires. Les « maisons de la recherche en sciences de l'homme » en sont la traduction institutionnelle en tant que structure organisationnelle, juridique, scientifique et matérielle. Depuis leur installation, il est possible de faire un bilan contrasté de la dynamique qui les a portées.**

**ALAIN D'IRIBARNE**

*Directeur de recherche au CNRS, administrateur de la Fondation MSH-Paris.*

**D**ans le paysage actuellement mouvementé de la recherche française — aussi bien en général avec notre système national d'enseignement supérieur/recherche qui n'en finit pas de différer ses réformes, qu'en particulier avec le CNRS qui n'en finit pas de trébucher sur les siennes — il peut être curieux de constater que la *vox populi* sur l'agora est principalement portée par les sciences de la vie, tandis que les chercheurs en SHS, en d'autres moments plus loquaces, sont étrangement muets. Alors, indifférence devant des réformes annoncées qui, d'une certaine façon, ne les toucheraient qu'à la marge ? Abandon de l'action médiatique au profit de l'action de l'ombre aujourd'hui jugée plus efficace pour faire valoir ses vues ? Atonie d'un milieu qui, traversé par des visions contraires de ce que pourrait être un bon modèle productif pour les SHS françaises, aurait du mal à prendre ses marques dans la recomposition actuelle des processus de production et de diffusion des connaissances ? En ce qui nous concerne, nous aurions tendance à pencher pour une quatrième hypothèse qui a le mérite de nous éclairer sur les conditions de succès des pratiques gestionnaires.

## La singularité des SHS françaises

Dans le concert des nations, les SHS françaises se distinguent par une très grande originalité. Elles sont marquées par le fait que l'instrument pivot du système national de recherche, le CNRS, les a, dès son origine, intégrées en son sein aux côtés des autres sciences et, de plus, les a unifiées au début des années 80, dans un même ensemble, n'ayant jamais remis en cause, depuis, cette architecture singulière. Elles sont également marquées par une autre singularité au regard de l'organisation internationalement prédominante : le fait que les départements des universités — redevenus au cours des deux dernières décennies les plus grands pourvoyeurs de ressources humaines dans la majorité des disciplines du secteur — sont restés, comparativement à ce qu'on rencontre dans les autres pays, extrêmement faibles dans leur capacité à organiser les activités de recherche des enseignants-chercheurs.

## Deux modèles opposés

Par ailleurs, au cours des deux dernières décennies, les SHS ont vu s'affronter, de façon de plus en plus visible, deux modèles productifs radicalement opposés. D'un côté, la direc-

tion du CNRS et la direction de la recherche du ministère, dans une sorte « d'alliance objective », ont mis en œuvre, dans ce secteur comme dans les autres, un modèle visant à structurer les activités de recherche en faveur des innovations par une conjugaison de politiques centrées sur des gros laboratoires et des grands programmes. L'ensemble, correspondant à la généralisation du modèle de la « big science » issu de la recherche nucléaire, était jugé plus efficace en raison des focalisations de moyens et des économies d'échelle qu'il favorisait, mais aussi en raison des possibilités de créativité qu'il offrait au sein des grandes structures combinant chercheurs confirmés et jeunes chercheurs, en particulier doctorants. Dans le même temps, les chercheurs en SHS se sont arc-boutés sur le modèle emblématique de la production artisanale — source historique des grandes découvertes et des grandes inventions — et du savant libre dans la définition de ses thèmes de recherche, se mouvant dans un milieu peu structuré si ce n'est par les communautés de chercheurs auto-organisés. Dans ce modèle, le rôle dévolu aux « programmeurs » doit se limiter à un apport de ressources correspondant aux besoins auto-définis des cher-

cheurs tandis que les processus de diffusion des connaissances se font par le biais des dialogues singuliers maître/disciples et des séminaires.

### Un nouveau modèle

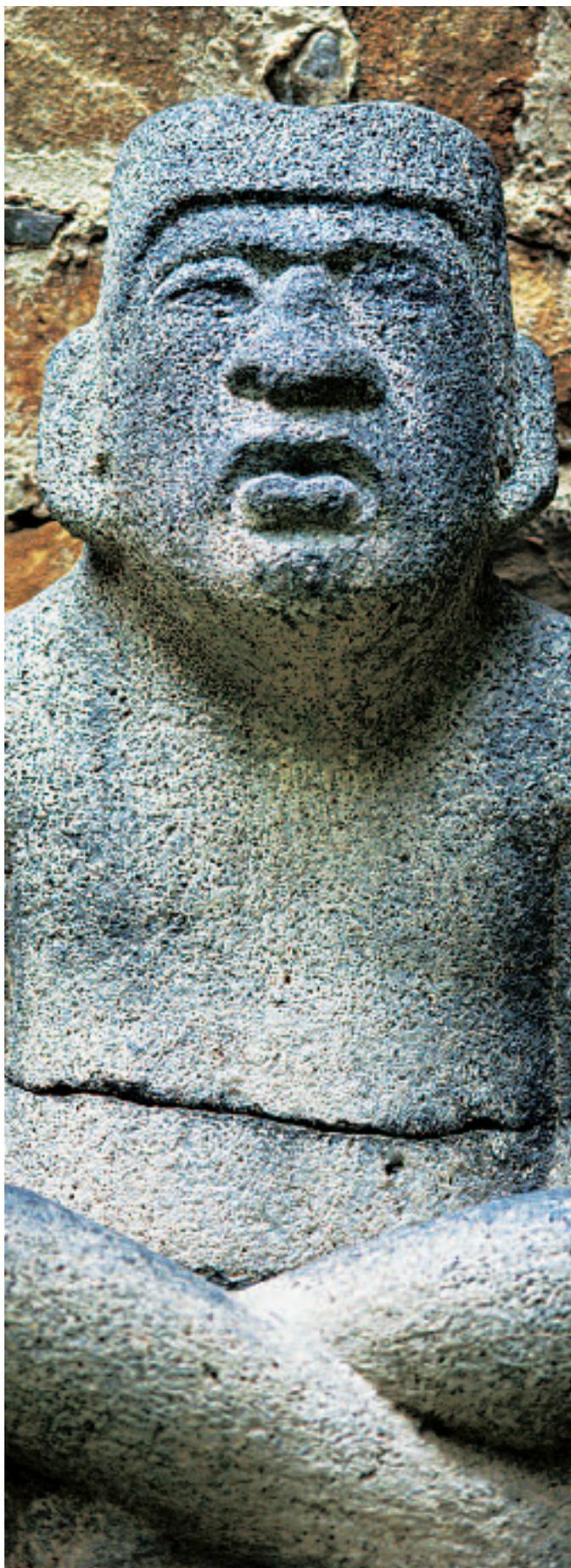
Enfin, au cours de ces dernières années, en accompagnement de la montée en puissance des écoles doctorales visant à fédérer des enseignements doctoraux, il est officiellement apparu, dans les politiques de structuration de la recherche, un nouveau modèle qui peut être qualifié de production en réseaux. Ce modèle est destiné à favoriser la fécondité de la production des connaissances et l'efficacité de leurs diffusions, en les ancrant dans des territoires conçus comme des nœuds de réseaux eux-mêmes maillés entre eux à des niveaux supra nationaux — européens voire mondiaux — en fonction des contraintes technologiques et des architectures des communautés scientifiques.

En accompagnement de ce modèle, les notions de réseaux de laboratoires — les Networks of Excellence de l'Union européenne — se sont vues doubler par des notions comme celles de laboratoires réseaux voire de laboratoires virtuels. Ces notions visaient, d'une part, à contrecarrer le modèle des « gros laboratoires » et, d'autre part, à donner des contenus structurels aux organisations par projets jugées pas assez pérennes et donc trop précaires par les chercheurs publics. Inquiets de voir arriver dans leur paysage un risque de détricotage du statut de fonctionnaire, ils l'estimaient indispensable pour permettre la créativité scientifique à travers la prise de risque et pour garantir la cumulativité des connaissances à travers la stabilité des personnels.

## La notion de « Maison de la recherche »

C'est dans un paysage ainsi conçu qu'est apparue pour les SHS, au début des années 90, la notion de « Maison de la recherche ». Cette notion était

>>>





destinée à fournir des moyens à la recherche en SHS sous la forme d'hébergements et d'outils de travail mutualisés. Elle devait également favoriser la constitution de pôles d'agrégation et de visibilité d'activités scientifiques mettant en partenariat, sur des thématiques spécifiées, des acteurs de la recherche appartenant tant aux universités qu'au CNRS. L'idée de départ était de doter ces « Maisons » de structures juridiques et de structures de gouvernance leur permettant de mener de véritables politiques scientifiques autonomes dans le cadre de stratégies collectives d'établissement négociées aux niveaux nationaux et régionaux, en particulier en relation avec les contrats de plan État/régions (1). L'objectif était double. Il s'agissait, d'une part, de lutter contre le fractionnement de la recherche en SHS en une multitude de micro structures aspirant toutes à être associées au CNRS et à être dotées de moyens en propre tout en ne supportant pas les conséquences d'évaluations négatives en termes de fermeture de laboratoires. Il s'agissait, d'autre part, d'assurer de véritables économies d'échelle et une fécondité réelle en favorisant, sur un même site, une combinaison de stabilité et de mobilité avec des mises en synergies de chercheurs et d'équipes de recherches issus de fondements scientifiques variés. Dans un contexte profondément renouvelé, il s'agissait en quelque sorte d'inventer et de mettre en œuvre, dans un certain nombre de grandes places universitaires françaises, des dispositifs d'organisation et de gestion de la recherche en SHS pour l'exercice de ses activités, en tirant profit de ses modes de structuration historiques et en limitant leurs effets éminemment néfastes au regard des enjeux nouveaux qui se présentaient à elle.

Quelque quinze ans après l'initialisation d'une telle politique, il est possible de dégager une triple dynamique qui permet de comprendre pourquoi les SHS ont moins bougé ces derniers temps qu'on aurait pu le penser.

D'une part, il y a eu une véritable dynamique quantitative de création de « Maisons » de la recherche en SHS qui, sous le libellé de « MSH », ont fleuri et continuent à fleurir dans nombre de places universitaires, avec des structures et des finalités diverses, mais avec des affectations significatives de moyens en provenance tant d'instances nationales que régionales (2). Dans des moments budgétaires difficiles, les SHS, à travers les MSH, se sont donc vues doter de moyens significatifs et ont acquis, pour la majorité d'entre elles, de réelles visibilités régionales tandis que certaines disposaient, sur des thématiques spécifiques, d'une véritable renommée européenne.

D'autre part, à la satisfaction d'une grande partie des acteurs concernés, cette dynamique quantitative s'est accompagnée d'un affaiblissement du modèle initial qui a permis de mettre en œuvre sous le libellé de MSH et avec un maintien du modèle affiché, des modes de fonctionnement et des supports institutionnels plus ou moins fortement dégradés. C'est ainsi qu'en particulier les capacités de définition des stratégies collectives de recherche au niveau des « Maisons », ont été affaiblies par les structures de gouvernance mises en place. Ces dernières étant, sauf exception, des Unités mixtes de service (UMS) ou des structures « fédératives » sans réels pouvoirs sur les laboratoires présents dans les « Maisons » (3). Ainsi, dans les

faits, la grande revendication d'autonomie des chercheurs et des équipes a été satisfaite.

Enfin, la mise en réseau des MSH a fait l'objet d'hésitations entre, d'une part, la mise en place d'un instrument de pilotage d'un dispositif associant les universités au CNRS sous la houlette du ministère de la Recherche, et d'autre part, un instrument de mise en consortium des MSH en fonction d'objectifs spécifiques comme, par exemple, une mutualisation de moyens de communication ou la définition de projets communs dans le cadre d'appels d'offres nationaux ou européens. Là encore, comme au niveau des « Maisons » singulières, c'est cette deuxième option qui a prévalu à travers la création d'un Groupement d'intérêt scientifique (GIS).

On peut donc affirmer qu'avec ces dynamiques qui se sont instaurées autour des MSH, les SHS françaises ont bénéficié d'une situation favorable qui perdurera au cours des prochaines années en raison de leur capacité à apporter une solution à ce qui s'apparente quelque peu à la quadrature du cercle (4). En effet, à partir de cette appellation unificatrice, la mise en œuvre de la notion initiale a été suffisamment souple pour satisfaire la constitution des compromis locaux nécessaires à son acceptation. Ces compromis ont fonctionné à la satisfaction de tous les acteurs concernés puisque, tout en permettant des déplacements nécessaires à la satisfaction de nouvelles exigences gestionnaires, ils ont permis aux chercheurs en SHS français de préserver l'essentiel de leurs pratiques traditionnelles. ■

**Alain d'Iribarne**

## → NOTES/RÉFÉRENCES

1. Il s'agissait de favoriser l'adoption du statut de Fondation d'utilité publique en reproduction du statut dont disposait la MSH située à Paris, boulevard Raspail.
2. À ce jour, le réseau des MSH comprend vingt « maisons » dont la Fondation MSH qui a été créée dans les années 60. Les universités ont créé par ailleurs diverses « maisons de la recherche ».
3. Une seule MSH, celle de Nantes, a pu adopter le statut de Groupement d'intérêt public (GIP).
4. C'est ainsi que les économistes parisiens ont obtenu de l'actuel Premier ministre la promesse d'un financement d'une « maison des économistes de Paris », sur le campus de l'ENS, boulevard Jourdan.

# Les Maisons des sciences de l'homme entre acquis et impératifs

S'inspirant du modèle de la Fondation Maison des sciences de l'homme créée à Paris dans les années 1960 par Fernand Braudel (1), le réseau des MSH, présent aujourd'hui sur tout le territoire, poursuit ses objectifs initiaux : une vocation interdisciplinaire, une recherche tournée vers l'international et une dynamique interinstitutionnelle.

**PIERRE ROUILLARD**

*Directeur de recherche au CNRS, directeur de la Maison René-Ginouvès, archéologie et ethnologie, Nanterre.*

**L**e travail en sciences humaines et sociales (SHS) est souvent difficile à définir en quelques mots, tant les champs sont variés. Rappelons que les SHS portent la volonté d'élaborer des savoirs critiques sur les sociétés et sur les productions sociales. Aujourd'hui, nous savons — et nous le voyons — que la « réponse technologique » aux problèmes de société n'est pas toujours la mieux adaptée. La connaissance du passé des sociétés et de leur patrimoine culturel est donc nécessaire à la bonne entente des peuples ou, plus simplement, à la compréhension et la mise en évidence d'une part de la diversité culturelle.

Il est encore parfois de bon ton de vilipender les SHS sur leurs méthodes, oubliant qu'elles respectent les mêmes règles et les mêmes exigences que les sciences de la vie ou de la nature dans la conduite de leur recherche, dans la validation de leurs résultats, la production et la diffusion de leurs connaissances et la révision critique permanente de leurs acquis.

Si l'on suit — à contre cœur — une formule qu'il convient d'utiliser, bien des pans de leurs travaux ne semblent pas « lisibles ». Et pourtant les publications de revues, d'articles dans la presse généraliste, de livres et les expositions de tous ordres ne diminuent pas ; les librairies

à l'étranger donnent une place enviable aux historiens et philosophes français.

Au-delà de cela, il y a aussi le vécu des chercheurs, leurs conditions de travail. Certes, beaucoup a été fait, mais beaucoup reste à mettre en œuvre. Rappelons une époque pas si lointaine où ces conditions étaient à peu près partout déplorables : absence d'outils et d'espace de travail, bibliothèques peu accessibles et pauvres et ce dans presque toute la France. Cette situation existe encore en de nombreux endroits.

## Un acquis incontestable

La mise en place par étapes de Maisons des sciences de l'homme (MSH), s'inspirant chacune à sa manière du grand œuvre de Fernand Braudel à Paris (2), était une réponse — une parmi d'autres — aux besoins prioritaires de locaux et d'équilibre Paris-régions, de coopération entre disciplines et institutions (françaises et étrangères), d'instruments de travail (bibliothèque, documentation, moyens de calculs) et d'échanges internationaux.

Au fil des années 1970-1980,

l'idée de « lieu forum », associant des acteurs de différentes disciplines, des chercheurs travaillant sur des aires et/ou des époques différentes progresse, notamment à Lyon, à Bordeaux. Le mouvement s'accélère ensuite, souvent grâce à des initiatives locales, l'État pouvant être aussi un acteur essentiel.

Avec des statuts différents, les MSH peuvent réunir des unités de recherche, travailler à partir de programmes ou associer ces deux approches. Presque toujours, à l'exception de Paris et de Bordeaux, le CNRS est un partenaire essentiel. Un pas décisif est franchi en 1999 quand le ministre Claude Allègre intervient en incitant universités et régions à élaborer des projets de nouvelles MSH et en contribuant au financement dans le cadre d'une « Action concertée incitative ». C'est la naissance du réseau national des MSH. Il compte aujourd'hui 20 MSH, ce qui mobilise à peu près un tiers des moyens du Département SHS du CNRS en direction des chercheurs et des enseignants-chercheurs de ces disciplines. Un véritable maillage du pays s'est mis en place et la création de la MSH de Clermont-Ferrand vient combler un blanc, comme le fera dans l'Ouest, celle, en cours, à Rennes.

Ces MSH sont des structures de recherche qui offrent des instruments

de travail. Mais aucune ne couvre l'ensemble des disciplines : certaines sont généralistes, d'autres fortement spécialisées dans des disciplines ou constituées autour d'un thème ou encore organisent leurs travaux autour d'une région. Des disciplines restent fort peu représentées. Notamment, et malgré des progrès récents tout à fait notables, les disciplines littéraires (3) ainsi que bien des pans de l'histoire, de la politique, de la sociologie, de l'économie ou de la psychologie. Mais les infrastructures sont là : en construction à Strasbourg, sur le point de l'être à Nice, Paris-Nord ou Dijon. Les principes guidant le fonctionnement des MSH sont bien présents. Comme à l'origine de la Convention qui créa le réseau, une triple ambition anime les signataires du Groupement d'intérêt scientifique (GIS) qui désormais le structure : vocation interdisciplinaire, recherche tournée vers l'international et dynamique interinstitutionnelle.

Avec leur implantation locale, les MSH assurent aussi une fonction civique par leur rayonnement au niveau de leur environnement social, économique et culturel. Au moment où se poursuit le débat sur les regroupements d'universités ou la création de Pres, elles sont des lieux d'expérimentation de nouvelles modalités de fonctionnement. Les universités et le CNRS trouvent là un terrain pour leurs collaborations ; d'autres partenariats avec des institutions extérieures et entre MSH évitent tout localisme. Les MSH sont le lieu adéquat pour mettre en œuvre la mobilité des fonctions enseignants/chercheurs et assurer un meilleur encadrement doctoral. Le réseau est alors là pour aider à construire ce qui peut être considéré comme un Très grand équipement (TGE) partagé sur le territoire national. Tout n'est pas toujours acquis et il faut, trop souvent, convaincre que



les SHS ont besoin « d'air » pour se développer, et que cette respiration doit être continue.

### Des impératifs

L'existence d'une ligne propre aux SHS à l'Agence nationale de la recherche (ANR), qui leur donne des moyens supplémentaires pour mener leurs propres investigations, a dû être gagnée. Au départ, certains envisageaient de situer ces disciplines seulement aux marges d'autres travaux comme le développement durable ou la sécurité dont, certes, l'importance ne nous échappe pas. Les MSH abritent des équipes « pérennes » et des opérations nou-

velles à durée déterminée. Mais pour les unes et les autres, il faut que le niveau d'équipement et de fonctionnement (outils documentaires, bibliothèques, capacités d'échanges internationaux) ne soit pas soumis à des aléas budgétaires. Une stratégie à long terme de chaque MSH et du réseau — permettant, à la fois, cohérence et capacité d'adaptation à des thématiques nouvelles — nécessite un socle solide ; les éventuels crédits de l'ANR étant là pour faciliter les coopérations. Une exigence devient évidente : une programmation pluriannuelle est impérative. ■

**Pierre Rouillard**

### → NOTES/RÉFÉRENCES

1. DAIX, P. *Braudel*. Paris : Flammarion, 1995. ISBN : 2-08-066983-4.

2. La Fondation Maison des sciences de l'homme est créée dans les années 1960, à Paris, boulevard Raspail.

3. À l'exception de la linguistique qui a toujours été bien représentée.



# La face cachée des restructurations

Les restructurations d'unités effectuées par le CNRS au forceps ont particulièrement déstabilisé les équipes SHS. Ces décisions administratives et autoritaires caractérisent également la création de l'école d'économie de Paris, campus « modèle » en matière de décision prise sans consultation.

**FLORENCE AUDIER**

*Ingénieur de recherche, élue SNCS au conseil scientifique de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.*

## Des restructurations au forceps

Fin 2004, le CNRS s'est livré à une série de restructurations autoritaires. Le bilan en était fait sur le site de Sauvons la recherche (SLR) qui notait pour les SHS : « La méthode utilisée est inacceptable et relève souvent du chantage. Peu avant la date du contrat quadriennal, la direction scientifique envoie un message du type : « votre avenir est incertain, vous auriez intérêt à vous rapprocher d'autres unités pour atteindre une masse critique, sur le même site. Peu importe les réseaux,

*fédérations et les relations scientifiques patiemment construites. Vous êtes libres d'obtempérer ou pas, mais dans ce dernier cas, vous passerez en FRE, dernière phase avant liquidation ». Les situations sont très différentes suivant les disciplines. Le plus spectaculaire est ce qui se passe en économie-gestion où sur 47 UMR, rien moins que 15 sont déjà en FRE et 23 en cours de regroupements sous la menace de FRE, l'objectif étant d'aboutir à 7/8 pôles sur l'Hexagone dont 3 ou 4 en Ile-de-France. On va arriver ainsi à des entités de 300 à 500 personnes (avec les*

*doctorants). Concernant les juristes, la crainte est celle d'un désengagement du CNRS. Or, il existe un grand nombre de petites ou de très petites équipes excellentes dans ce secteur, il faut absolument que la mise en FRE ne signifie pas l'évanouissement de la présence du CNRS, notamment auprès des facultés de droit où il est la seule force capable d'introduire des sciences juridiques. »*

Après avoir souligné l'absurdité de mesures imposées en géographie, en égyptologie, en histoire des

sciences, en linguistique, sans l'avis du Comité national ou contre celui-ci, le texte de SLR conclut : « C'est souvent au forceps que se font les restructurations. Elles posent le problème des inégalités régionales qui risquent de s'accroître fortement. Cela aura aussi des conséquences sur l'enseignement car pour délivrer des doctorats dans le cadre du LMD, il faut pouvoir s'appuyer sur des unités de recherches reconnues et évaluées. »

### Leur signification et leurs conséquences

Cette politique de l'ancien directeur général du CNRS visait à créer des « super-UMR » restant dans l'orbite du CNRS, conçues sur une base administrative et donc faciles à piloter. Parallèlement, le CNRS se désengageait d'autres secteurs en inventant le concept de laboratoires « liés », c'est-à-dire remis aux universités sans d'ailleurs se préoccuper de savoir si elles avaient les moyens financiers, les structures ou les procédures d'évaluation pour faire face.

En fait, avec la création et surtout le poids financier de l'ANR, l'existence de contrats importants venant des ministères (santé, travail, environnement, logement, équipement, justice, etc.) et la faiblesse des dotations des établissements, ces nouveaux modes d'intervention imposés par le CNRS accentuent le pilotage de la recherche « de l'extérieur ». Par l'autoritarisme et même l'arrogance déployés pour la mise en œuvre des regroupements, le CNRS s'est souvent discrédité auprès des enseignants-chercheurs concernés. Les thématiques se sont parfois appauvries, l'interdisciplinarité a régressé, les personnels de tous types et de toutes fonctions — y compris les doctorants — se sont découragés, même si des initiatives ont été prises ici ou là pour préserver l'essentiel.

### Le cas de l'école d'économie de Paris

Avant même la publication du pacte pour la recherche, le Premier ministre décide de contourner les Pres en favorisant les campus : « Je souhaite aussi favoriser l'émergence de quelques grands campus de recherche autour d'un projet spécifique scientifique, avec une véritable attractivité internationale. Ces campus auront le statut de fondation qui leur garantira une gestion souple et réactive. Ils bénéficieront d'une dotation initiale et d'une subvention annuelle pour financer des chaires d'excellence, recruter des scientifiques reconnus. »

Cette initiative a télescopé celle d'un groupe d'économistes et abouti à la création de l'école d'économie de Paris (EEP) (1). Sous le statut de campus de recherche, les membres fondateurs de l'EEP seront l'ENS, l'EHESS, Paris 1 et l'ENPC (« les Ponts »). Le CNRS, l'Inra et l'Ined seront « associés ». L'EEP sera doté de 10 millions d'euros dès 2006 et « fera appel au mécénat. [...] L'ambition est de former en France des élites occupant des positions d'influence dans les universités, organisations et administrations internationales, think tanks, etc. [...] La fonction principale sera de donner un label commun pour des programmes innovants de recherche et de formation [...] et de mobiliser des ressources. [...] Un CS composé de personnalités internationales de tout premier plan évaluera les programmes. »

Le conseil d'administration, le conseil scientifique et les laboratoires de Paris 1 ont appris par la presse la création de l'EEP : « La volonté politique exprimée au plus haut niveau de l'État, exigeait de ma part une réponse immédiate » s'excuse le président de Paris 1. Face au danger de voir les instances de l'université exclues des décisions

concernant le campus, les élus ont tenté de mettre des garde-fous. C'est une bataille très difficile car le statut de fondation permet à sa direction de faire ce qu'elle veut, obstacle que rencontreront les personnels dans les campus, mais aussi dans les Pres qui prendront le statut de fondation. À l'EEP, pour rendre les choses irréversibles, une « association de préfiguration » a été créée en urgence. Les statuts sont élaborés avec le ministère, car ce campus est le premier d'une série à venir. Situation d'autant plus absurde que les économistes de Paris 1 ont passé un an à mettre en place une super-UMR, le centre d'économie de la Sorbonne, fusion de cinq UMR, et qu'aucune articulation n'est prévue entre celle-ci et l'EEP, ni d'ailleurs entre celle-ci et l'autre nouvelle grosse UMR concernée (PSE) qui résulte aussi d'une fusion, ces institutions étant (pour le moment ?) totalement dissociées.

Les laboratoires de recherche en SHS sont parfois fragiles et leur rayonnement tient trop souvent à la personnalité de leur directeur. Assurer leur pérennité, leur qualité, et aider aux regroupements lorsque cela est scientifiquement pertinent et porteur, relève de la responsabilité de leurs tutelles. Mais ce n'est sûrement pas en « mettant les labos et les chercheurs dans la seringue et en appuyant sur le piston » comme le dit très métaphoriquement un enseignant-chercheur en économie de Nanterre. Et si, au fond, ces restructurations aboutissaient à tout autre chose : former de grandes entités administratives et bureaucratiques pérennes, assurer en quelque sorte le gîte et le couvert, tandis que la politique scientifique et la sélection des chercheurs en bénéficiant seraient généreusement offertes à l'ANR et aux leaders des fondations ? ■

Florence Audier

### → NOTE/RÉFÉRENCE

1. Depuis l'écriture de ce texte, un nouveau campus en économie — regroupant l'École polytechnique, HEC, Paris X, Paris VI — a été annoncé. Quelques autres sont en gestation. Que restera-t-il comme possibilités d'enseignement et de recherche en économie et gestion hors de ces fondations ?

# Dynamiques, questionnements et projets d'un labo SHS

Professeur de géographie à l'université d'Angers, j'appartiens, depuis la préparation de mon DEA en 1981, au courant de la géographie sociale qui se rassemble aujourd'hui dans le laboratoire Espaces et sociétés. Après le renouvellement du dernier contrat quadriennal, j'ai été élu directeur du site angevin de cette UMR. Des observations seront développées suivant un plan scalaire, du réseau au labo ; les changements d'échelle constituant une méthode efficace d'approche des réalités et de leurs dynamiques.

**CHRISTIAN PIHET**

*Professeur des universités, syndiqué au Snesup, président de la section 39 du Comité national.*

## Le réseau

Dans notre jargon, le réseau c'est l'unité multisites qui constitue le cadre de nos vies scientifiques depuis plus de vingt-cinq ans. Il regroupe les chercheurs en géographie sociale de cinq universités de l'Ouest (Angers, Caen, Le Mans, Nantes et Rennes). Il est issu, et c'est notre originalité première, d'un projet de renouvellement de la discipline porté, au tout début des années 1980, entre autres, par Armand Frémont, Robert Hérin, Jacques Chevalier. Ce projet s'appuyait aussi sur le constat de la taille plutôt limitée de nos sites respectifs et donc de la nécessité d'un fonctionnement fédéral librement choisi, pour développer notre projet commun. Dès le début, le CNRS a été une des références et une des aides essentielles du réseau, tant par l'inscription dans la première Action thématique programmée (ATP) du changement social — qui nous a précisé les objectifs et donné des moyens — que par les différentes formes d'association contractées. Nous avons été l'ERA 1038 puis l'URA 915, devenue UA 915 et enfin UMR 6590.

Actuellement, le réseau compte plus de 70 enseignants-chercheurs, 5 chercheurs CNRS, 5 ITA, 12 latoss

et près d'une centaine de doctorants. Ce fonctionnement en réseau produit certaines contraintes telles le coût des déplacements entre les sites ou encore l'ajustement constant entre les problématiques des sites où pèsent les exigences de nos universités respectives.

Néanmoins pour ce qui concerne un labo comme celui d'Angers, les apports l'emportent largement. Il y a d'abord l'immense bénéfice tiré d'une réflexion collective et pluraliste menée depuis longtemps sur l'expérience spatiale des sociétés. Il y a aussi les outils et moyens matériels qui ont été développés pour renforcer notre cohérence qu'ils s'agissent des groupes trans-sites thématiques travaillant sur le projet quadriennal ou des publications communes telles la revue ESO ou la collection d'ouvrages «Géographie sociale».

Enfin, l'UMR est le lieu obligé, de taille suffisante, pour développer les relations internationales : professeurs invités, participation à des programmes internationaux, séjours de recherche et colloques à l'étranger. C'est donc pour un jeune chercheur l'assurance d'une réflexion dépassant l'horizon du site ou de son

université, la certitude de moyens matériels plus importants (bien que trop modestes) et la possibilité d'assumer une identité claire dans le champ des sciences sociales.

Personne à Angers, comme ailleurs, ne doute du rôle central du réseau, d'autant plus qu'il se reconstruit et se modifie sans cesse au fil des changements générationnels.

## L'université

L'université d'Angers est de taille moyenne avec environ 16 000 étudiants, pluridisciplinaire, ce qui signifie comme souvent une influence forte des médecins (la moitié des professeurs) et des sciences exactes et naturelles.

Le Carta-Eso, le centre angevin de recherches sur les territoires et l'aménagement, est la seule UMR de l'université en SHS. Le domaine lettres et sciences humaines se caractérise par une grande méconnaissance des objectifs et de la réalité du CNRS. Ce qui augure bien des difficultés pour l'avenir. D'autant plus que, pour compléter le tableau, près de 60 % des enseignants de lettres et SHS ne sont pas résidents à Angers, proportion qui ne prêterait pas à conséquence si ces collègues

s'impliquaient fortement dans la vie scientifique locale. Or, c'est loin d'être le cas car leur nomination en province est perçue comme une étape obligée avant un poste en région parisienne. Les labos, littéraires en particulier, fonctionnent au rythme des horaires cadencés des TGV.

L'université doit définir une politique scientifique, notamment par l'intermédiaire de son conseil scientifique. En sciences et en médecine, cette politique existe clairement. En lettres et SHS, elle est balbutiante, et chaotique. Les choix faits en conseil scientifique reflètent plutôt une volonté de distribuer un peu à tous les labos que d'établir nettement des choix stratégiques. Il en résulte une prolifération de micro-équipes, subdivisées en structures internes lilliputiennes formées au gré des cliques mandarinales.

## L'université doit définir une politique scientifique pour les SHS

En ce qui concerne le Carta, le point le plus délicat et celui qui mobilise le plus mon énergie est l'attribution des allocations doctorales et des bourses des collectivités territoriales. Elle est théoriquement régulée par le conseil de l'école doctorale qui a édicté des critères de choix. Mais en pratique, elle relève des rapports de force et du poids des clientèles facultaires sur l'équipe de direction. Ces attributions sont d'autant plus difficiles que le ministère en

accorde de moins en moins : 12 allocations de recherche ministérielles pour Angers en 2003, 11 en 2004 et 9 cette année... Je dois préparer les dossiers de candidature dès la rentrée du master 2, rencontrer les administratifs des collectivités territoriales pour les bourses locales, les recontacter, rappeler au vice-président recherche qu'il compte une UMR en SHS dans son université, préparer un argumentaire nourri sans « démolir » les équipes d'accueil du ministère dont les votes seront nécessaires... tout un travail de lobbying.

### Le labo, l'échelle du quotidien

Le Carta compte 14 enseignants-chercheurs, 2 chercheurs, 1 ITA (ingénieur d'études) et 2 latoss (un cartographe et un agent technique). 20 doctorants sont inscrits dans le labo. Le directeur de site est élu par tous pour quatre ans à l'occasion du renouvellement du quadriennal.

Au vu de la taille croissante du labo, j'ai demandé, dès mon élection, à ce qu'un conseil de site soit créé pour élargir la participation aux décisions. Les échanges avec les autres sites de l'UMR sont constants qu'ils s'agissent de réunions régulières du conseil de labo de l'UMR mais surtout de travaux des groupes trans-sites, de réponses à faire aux appels d'offres, de perspectives de publication, d'informations. Néanmoins, le Carta dispose en tant que labo de l'université de son propre programme quadriennal qui doit naturellement se « caler » dans celui plus vaste de l'UMR. Début 2006, nos réunions de labo seront centrées sur la préparation du renouvellement. L'objectif de l'UMR est d'obtenir le renouvellement en « labo commun » pour adopter la nouvelle terminologie du CNRS et de développer son projet scientifique sur les cinq sites.

Les années passées, celles du mandat de Jean-Marie Hombert à la tête du département SHS, ont été marquées par des regroupements autoritaires d'unités. Chez beaucoup de membres du labo, la crainte de tels regroupements a été nourrie par les seuils annoncés pour maintenir et créer des unités mixtes. Il faut bien voir que tout cela a des





conséquences scientifiques et pratiques sur les personnels. En termes d'éventuels déménagements, d'investissements personnels dans la région...

Le site d'Angers ne se développera que dans une perspective de réseau multisites, ce qui nous rend très attentifs aux changements en cours au CNRS et notamment à propos de l'articulation entre la future

## Réseau multisites : une perspective de développement

Direction inter-régionale et le nouveau département SHS et de leurs choix stratégiques : réseau ou pôle ?

Le Carta est également fortement ancré dans la région, notamment par les relations avec les collectivités territoriales. En effet, nous sommes fréquemment sollicités pour réaliser des expertises sur des projets en cours et pour participer à des instances de réflexion. Par exemple, deux collègues travaillent actuellement avec l'agglomération d'Angers sur le choix des indicateurs pour le prochain contrat de ville. Je suis aussi sollicité pour définir les objectifs d'un futur observatoire permanent des territoires à l'échelle du Maine-et-Loire.

Il ne s'agit pas de transformer le labo en bureau d'études mais, à terme, de proposer des sujets de recherche à nos doctorants, de valoriser notre unité et l'université et de stimuler notre réflexion théorique. Il en découle également des retombées financières appréciables à des moments où les financements récurrents sont en berne. Les réponses aux appels d'offres nationaux, les divers petits contrats locaux et la participation à des programmes internationaux représentent aujourd'hui 60 % de nos recettes.

La formation doctorale constitue un des enjeux majeurs du site angevin. D'une part, il s'agit de renouveler l'attrait de notre recherche auprès

des étudiants. C'est l'objectif de notre master recherche « Régulations sociales » élaboré avec les historiens et les chercheurs en droit social de l'université. À mon avis, il faut l'arrimer encore plus aux projets du réseau. Les enseignants-chercheurs, notamment ceux qui ont une habilitation à diriger la recherche, éprouvent parfois des difficultés à distinguer recherches personnelles et d'équipes. Ils se coordonnent bien plus difficilement qu'en licence ou en master 1.

D'autre part, il convient, au-delà de cette année de master 2, d'assurer la cohérence du groupe des doctorants, de leur confier un rôle clair d'animation du labo (séminaires thématiques, place dans les groupes de travail). De fait, « les doctorants » assez fortement présents en permanence dans le labo, constituent un groupe qui s'exprime, demande... et qui retient souvent mon attention, que ce soit pour des questions matérielles (achats divers) mais aussi pour qu'ils soient effectivement partie prenante du collectif de travail et de décision.

### Un labo, entre désaffiliation et renouvellement

Le tableau présenté est bien sûr incomplet car il reflète des choix subjectifs. Je souhaite insister sur trois points pour terminer ces observations.

Comme tous les labos, le nôtre se caractérise par une insuffisance criante du nombre des personnels latoss et ITA. En ce qui concerne les latoss, nous vivons dans la crainte qu'un départ ou une mutation ne se traduise par un « redéploiement à moyens constants », donc un départ et un affaiblissement du potentiel de recherche, ce qui implique une vigilance et un lobbying perpétuel. En ce qui concerne les ITA, le risque est le même avec, en surcroît, un vieillissement inquiétant des personnels. De nouveaux besoins d'accompagnement de la recherche vont apparaître, notamment en lien avec les publications en ligne ou la gestion de bases de données. Des départs en retraite non remplacés risquent de produire des ruptures physiques, scientifiques et institutionnelles très dangereuses à moyen terme.

Par ailleurs, nous sommes clairement entrés dans un univers social de concurrence, d'individualisation et de désaffiliation. Les universités sont mises en concurrence comme le sont à une échelle individuelle les chercheurs et les doctorants. Or, notre réseau a aussi été bâti sur des idéaux de solidarité et de cohérence entre les composantes.

J'observe, par exemple, qu'il est difficile de convaincre des responsables de mon université de l'intérêt d'un travail en réseau car ils sont obnubilés par les concurrences des universités voisines (Nantes ou Rennes) en matière de formation ou de crédits. L'horizon local me semble parfois se réduire singulièrement, ce qui est contraire aux idéaux et à l'intérêt de la science. Les luttes internes pour les allocations et bourses, d'autant plus féroces que le nombre s'en réduit, me semblent endommager aussi les rapports humains indispensables au bon fonctionnement des labos et de leurs coopérations.

Enfin pour ne pas terminer dans la noirceur, je souligne que l'un des apports majeurs pour ce labo dans les dernières années a été, comme ailleurs me semble-t-il en SHS, un développement fantastique des relations internationales avec des échanges intenses entre chercheurs et doctorants. Il en résulte un élargissement fructueux des problématiques. Des doctorants, de plus en plus nombreux, peuvent désormais travailler sur des terrains nouveaux. Et publier dans des revues étrangères.

À cet égard, il faudrait un soutien encore plus ferme, notamment financier, de la part de nos tutelles. J'observe en effet que les déplacements représentent une part grandissante de nos dépenses et que les colloques étrangers, même européens, demandent des frais d'inscription assez considérables. Pour l'instant, ils sont, pour partie, réglés par les chercheurs sur leurs deniers. Si l'on veut accentuer cette « internationalisation des SHS », il va falloir nous donner les supports matériels indispensables. ■

**Christian Pihet**

# L'instrumentation en SHS, mal nécessaire ?

Instrumentation, informatisation, «internatization» et autres néologismes : que reste-t-il de la figure classique du chercheur en SHS ?  
Quelle place pour l'ingénierie en SHS ?

**RICHARD WALTER**

*Ingénieur d'études au CNRS, élu au Comité national, membre du bureau national du SNCS.*

**C**oncernant le chercheur en sciences humaines, des stéréotypes existent toujours : il n'aurait besoin que d'un stylo et d'une masse conséquente de papier ; il ne serait jamais dans son laboratoire mais chez lui ou sur un «terrain» qui paraît être une zone mystérieuse pour ceux qui ne sortent jamais de leurs expérimentations en laboratoire.

Il est vrai que le périmètre des SHS est flou : c'est vaste l'humain

et la société ! D'où une grande diversité dans les techniques, les outils, les approches, tant conceptuels que méthodologiques. Que peut-il y avoir de commun entre un archéologue fouillant à la petite cuillère quelques centimètres de terre et un sémioticien épluchant les dictionnaires ? Le plus petit dénominateur commun est que toutes ces disciplines traitent de deux champs du savoir : l'humain et la société. Chacune possède sa propre autonomie mais interagît constamment avec d'autres

disciplines (en SHS mais aussi en sciences de la vie, environnement, informatique, etc.).

## **Informatisation, «internatization»**

Face à cette diversité, existe-t-il une instrumentation spécifique en SHS ? Plutôt que de répondre généralement, prenons l'exemple de l'informatique. Son arrivée a bouleversé les méthodes de travail comme la diffusion et la valorisation des résultats scientifiques. Le traitement

»»



&gt;&gt;&gt;

informatique des données et l'utilisation de la micro-bureautique ont transformé le rapport du chercheur avec le rendu de sa recherche, voire avec le contenu même de celle-ci. Aujourd'hui, les projets en SHS — surtout ceux « pilotés » — demandent tous un volet « informatique ». Les résultats scientifiques doivent être mis en base de données et/ou sur Internet et non plus simplement faire l'objet d'une publication restant dans le cercle des pairs. La pression est énorme, tout comme les enjeux financiers.

## Une nouvelle ingénierie des connaissances ?

Le chercheur en SHS, quoi qu'il fasse et quel que soit son propre rapport à l'informatique, doit utiliser ou faire utiliser des outils informatiques. Pour saisir ses références dans les bases bibliographiques ou pour consulter celles-ci, ce cher-

cheur doit avoir la technicité adéquate, aussi bien informatique qu'intellectuelle : classer, résumer, indexer sa référence en fonction non de sa propre vision mais du système d'indexation. Avec l'informatisation, le chercheur en SHS devient plus autonome par certains côtés et moins par d'autres. Car les techniques et les outils évoluent vite, d'où le besoin de confier ceux-ci à des intermédiaires qui devront faire interface entre le chercheur et cette technicité autrefois tant honnie !

### Le rôle de l'ingénieur en SHS

Même si est remarquable la pertinence de discours tels que « les ingénieurs en SHS sont des faux chercheurs », ces ingénieurs ont une réelle spécificité. Ils ont une pratique sans doute plus individualisée que dans les laboratoires de sciences dites « exactes » mais ils font aussi de l'instrumentation, de la modélisation, de l'expérimentation en laboratoire ou sur le terrain, etc. L'ingénieur en SHS navigue entre Charybde et Scylla : prouver aux chercheurs en SHS qu'ils ont

besoin d'ingénierie — en plus de la réparation des imprimantes ou de la saisie des notices bibliographiques — et aux collègues des sciences dites « dures », habitués à jongler avec d'autres sphères quantitatives, qu'ils sont aussi des ingénieurs.

Le volume d'informations à traiter augmente de façon exponentielle : une médiation technique s'impose. Face aux bases de données, à la communication par Internet, aux bibliothèques virtuelles, aux outils de lecture ou d'extraction de contenus, la maîtrise de cette médiation devient indispensable. Au départ, des « petites mains » semblaient suffire pour taper sur le clavier, saisir au kilomètre de quoi alimenter les bases en documents divers et faire de « jolis » écrans. C'était sans compter la complexification grandissante et l'évolution rapide des systèmes. Une ingénierie spécifique doit alors produire, adapter et maintenir une interface et donc des ingénieurs doivent être devant et derrière les « boutons de commande ».

Cette gestion de l'information a généré sa propre discipline, ses outils spécifiques, son champ de recherche autonome et donc ses chercheurs et ses ingénieurs. Cette structuration du domaine des sciences dites « de l'information » permet une approche plus cohérente des problématiques de sources, d'utilisation des informations, de contextes d'usage, de dispositifs d'évaluation, etc. Maintenant, l'air du temps est à l'ingénierie des connaissances. L'appellation peut sembler barbare : mélanger un terme aussi noble avec un autre aussi technico-gestionnaire ! Pourtant, le fait est là : dès qu'il y a un projet avec du contenu et des savoirs, on veut une ingénierie des connaissances ou faire, pour rester « branché », du *knowledge management*. Au final, ce « management des connaissances » n'est souvent qu'un guichet unique avec des réponses « omnibus » à des questions toujours particulières.

Mais la politique de valorisation et de diffusion des organismes de recherche et de formation tend à développer cette ingénierie comme



technique autonome et lui donne moyens et structures. Le risque est grand de généraliser cette ingénierie des connaissances et de transformer les SHS en pure ingénierie de l'humain ou du social. On voit d'ailleurs apparaître de plus en plus souvent des termes comme « ingénierie sociale », « ingénierie culturelle », etc., pour désigner, de façon plus « moderne », des missions de terrain ou de gestion somme toute classiques.

### Le cas de la linguistique

Une discipline de SHS montre l'évolution de la situation : la linguistique, grignotée par l'instrumentation, l'informatique ou les sciences cognitives. À tel point que les linguistes peuvent avoir la réputation, au sein des SHS, d'être les « vendus » à l'informatique, aux sciences dites « dures » en somme. Il est vrai que le linguiste travaillant à partir de sa propre connaissance de la langue et sur des outils « papier » est, maintenant et très souvent, entouré par des informaticiens avec des corpus ou des outils linguistiques.

L'ingénierie linguistique est depuis longtemps acceptée dans ce domaine (dans les secteurs académiques comme industriels). Cette ingénierie rassemble tous les outils basés sur un traitement informatique de données linguistiques (aussi bien textuelles qu'orales). Les logiciels de traduction automatique ou de reconnaissance vocale sont maintenant en vente en grande surface ; ils sont le produit de recherches fondamentales en linguistique mais aussi de recherches communes aux secteurs SHS, SPI et STIC. Cependant, l'approche uniquement informatique — techniciste — peut produire des effets néfastes : tout ne peut être mis sous forme d'algorithmes. La donnée est ici extrêmement variable car elle est humaine : le langage. À force de promettre monts et merveilles, cette ingénierie a pu et peut décevoir. Qui n'a pas été dépité par ses premiers essais de traduction automatique ? Ce système fonctionne selon une théorie particulière de la traduction et une mémoire de traduction cumulable, adaptable à son propre contexte et donc perfectionnable. Avant tout usage, il y a besoin d'avoir une

approche théorique et contextualisée de ces outils.

Comme cette ingénierie est gourmande en moyens financiers, matériels et humains, des esprits chagrins peuvent alors pester — à raison ? — contre la mainmise des informaticiens sur la linguistique. Celle-ci appartient toujours au domaine des SHS mais ses outils proviennent de plus en plus d'autres disciplines. Dans le domaine du langage oral, on a besoin de traiter le signal acoustique, d'où collaborations et utilisations des moyens et des méthodes développés en SPI ou même en SDV. Dans l'étude de l'acquisition du langage, une instrumentation complexe est capitale. Mais l'inverse est aussi vrai : pour analyser certaines pathologies, le milieu hospitalier a besoin d'un linguiste et de sa connaissance des phénomènes langagiers.

### Conclusion

En SHS comme partout, il faut savoir utiliser la technique : il est important de garder en mémoire cette maxime, souvent citée et souvent oubliée. En sachant cela, on

pourrait parier que les barrières entre SHS et les autres sciences pourraient tomber pour laisser place à une interdisciplinarité tant de fois fantasmée. L'ingénierie imposée en SHS serait alors un des facteurs déclenchants de ce rapprochement. Apparaît alors le danger de transformer les SHS en ingénierie sociale et humaine et les chercheurs en SHS comme des experts que l'on solliciterait en situation de crise ou « quand on y pense ».

Pourtant, il faut de l'ingénierie pour « digérer » les nouveaux outils, tant en support de la recherche qu'en diffusion de celle-ci (pour la valorisation comme pour l'archivage). Tout est une question de mesure. D'ailleurs, à ce qu'il paraît — juste une rumeur ? —, les managers auraient besoin d'avoir un peu de philosophie dans leur « kit de gestion ». Le philosophe mérite quand même mieux que d'être le *sparring partner* des têtes chercheuses des départements de ressources humaines des grandes entreprises ! ■

Richard Walter



# LES OUBLIÉS DU DOCTORAT

**Le mouvement des chercheurs a permis de mettre en avant la situation des doctorants. Les étudiants en thèse, souvent assimilés à la figure du doctorant de sciences physiques et naturelles, ne constituent pas pour autant un groupe homogène. Les spécificités du doctorat en SHS sont à prendre en considération.**

**MARYSE RAMAMBASON ET  
XAVIER ZUNIGO**

*Pour l'association nationale des doctorants et des docteurs de sciences humaines et sociales, Droit d'Entrée.*

**À la faveur de** la mobilisation contre les réformes gouvernementales de la recherche publique, les conditions de vie et de travail scientifique des doctorants ont fait l'objet d'un récent regain d'intérêt. L'on peut cependant s'étonner d'une tendance à considérer les étudiants en thèse comme un groupe homogène aux intérêts communs et l'assimilation de cette population à une seule et unique figure : celle du doctorant de sciences physiques et naturelles. C'est ainsi que paradoxalement les doctorants de sciences humaines et sociales (SHS), qui connaissent dans l'univers académique les conditions d'existence et de travail les plus dégradées, ne sont que rarement entendus et défendus. Aussi, nous attacherons-nous à présenter les conditions spécifiques dans lesquelles ils réalisent leur thèse et à souligner les incohérences des réformes envisagées (1).

## **Un financement indigent et ses conséquences**

En 2003, la France comptait plus de 70 000 doctorants dont près des deux tiers inscrits en lettres et en sciences humaines et sociales. Mais la répartition des financements ne respectait pas cette proportion. Les chances d'être financés (allocations et autres aides) étaient en effet des plus faibles pour les doctorants de SHS. À la rentrée 1999, en première année de thèse, seuls 25,1 % d'entre eux pour les « sciences de la société » (économie, gestion, sciences politiques, sociologie) et 17,7 % pour les « sciences de l'homme et des humanités » (lettres, géographie, histoire) bénéficiaient d'un financement. En revanche, le taux de financement des doctorants en sciences « dures » était compris entre 83,6 % et 94,7 % (2). Il était de 76 % pour la biologie.

La réalisation d'une thèse en SHS s'effectue ainsi dans des conditions matérielles le plus souvent précaires et l'indigence des financements a de multiples répercussions sur le déroulement du doctorat. Les durées de préparation les plus longues s'observent, sans surprise, dans ces disciplines. La durée moyenne d'une thèse s'établit à cinq ans contre trois à quatre ans pour les autres disciplines. De même, le taux d'abandon y est particulièrement fort : plus de 50 % contre moins de 20 % en sciences expérimentales (3). L'âge des docteurs lors de la soutenance est de près de 35 ans pour la DS6 (sciences de l'homme et des humanités) et de 32,5 pour la DS7 (sciences de la société). Il n'est que de 28,5 ans en physique et sciences pour l'ingénieur (DS2).

D'autres facteurs permettent également d'expliquer cette situation. Les formes du travail scientifique diffèrent en effet de celles des sciences expérimentales : la division du travail de recherche est moindre voire nulle ; les enquêtes « de terrain » importantes se mènent le plus souvent en solitaire et l'encadrement se limite fréquemment à celui du seul directeur de thèse. Le « produit final » diffère également : une année de rédaction à temps complet est généralement nécessaire pour achever une thèse dont le volume oscille entre 350 et 500 pages. Il faut également tenir compte des critères d'évaluation académique, plus ou moins officiels et explicites, nécessaires pour être qualifié à concourir — publication d'articles, participation à des colloques, expérience de l'enseignement, etc., — qui, situation pour le moins anormale, tendent à rendre similaire le travail d'un titulaire et d'un doctorant.



### Un avenir incertain

La réalisation d'une thèse en SHS se révèle ainsi un véritable parcours d'obstacles mais l'achèvement de cet exercice ne signifie pas pour autant la fin des difficultés. Les chances d'insertion professionnelle sont effectivement des plus ténues, les postes au CNRS et dans les uni-

versités se raréfiant un peu plus chaque année. Par exemple, sur 1000 dossiers, la section 20 du CNU (Anthropologie) a qualifié 450 candidats en quatre ans pour dix postes. La section 19 (sociologie démographique) qualifie 50 à 55 % des 320 candidats qui se présentent en moyenne depuis 1998 (4). Au CNRS, près de

150 candidats postulent chaque année pour un nombre de postes compris, depuis 2001, entre un et quatre. C'est ainsi qu'ayant réalisé une thèse dans des conditions déjà difficiles, nombre de docteurs se retrouvent, au cours de la période de transition post-doctorale, dans des situations de «satellites» sans

»»

»»»

statut, à la recherche de financements disparates, voire de moyens de survie alternatifs (chômage, RMI) et ne bénéficient d'aucun support (matériel, scientifique et/ou moral) dans la préparation des concours. De plus, les débouchés dans le secteur privé se révèlent limités : le taux d'intégration, 18 mois après la soutenance des docteurs de SHS, est de 17 % pour les « Sciences de la société » et de 9 % pour les « Sciences de l'homme et des humanités » (5). Les chiffres du ministère annoncent pourtant qu'il manque d'ores et déjà 16 000 enseignants-chercheurs (universitaires) et l'on sait qu'un recrutement massif sera nécessaire pour combler les départs à la retraite dans les universités et les organismes de recherche.

### Les incohérences des réformes

Ces données de cadrage permettent de réaliser l'incohérence des pressions qui pèsent actuellement sur les doctorants. La réduction de la durée de la thèse à trois ans en est un bon exemple. Aucun acteur (ministère, syndicats, leaders autoproclamés de la contestation) n'a précisé comment atteindre cet objectif, notamment en SHS où la majorité des doctorants ne sont pas financés et où les critères de sélection pour les métiers de chercheur et d'enseignant-chercheur demeurent inchangés. Réduire la durée des thèses n'est envisageable que si la précarité endémique en SHS est résorbée et si une réforme des cri-

tères de sélection est lancée. Mais pour certains, imprégnés du bon sens de l'économie néoclassique, une augmentation des financements attirerait mécaniquement des « hordes » d'étudiants dans les formations doctorales. Argument qui légitime et entérine les inégalités existantes — déjà particulièrement spectaculaires dans le milieu aca-

## Une précarité accentuée par le pacte pour la recherche

démique — et pousse à abdiquer, sans même livrer combat, sur des revendications pour améliorer les conditions matérielles et donc scientifiques des doctorants. Aussi, le préalable de toute réforme du doctorat passe-t-il par la réduction de la précarité qui est le lot commun des doctorants de SHS. L'augmentation et la revalorisation conséquentes des allocations de recherche, même si l'on observe des améliorations, restent nettement insuffisantes, à la fois, pour résorber la précarité existante et pour pallier les besoins futurs. De même, l'unification des différents statuts des doctorants (Ater, monitorat, etc.) et la réforme des normes acadé-

miques de production et d'évaluation de la thèse apparaissent indispensables (6). On peut se demander si les doctorants de SHS ne constituent pas une avant-garde éclairée qui expérimente, avant l'heure, l'actuelle conception de la politique de recherche qui fait de la précarité le régime ordinaire d'existence scientifique ? En effet, l'Agence nationale de la recherche et les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur tendent à accentuer la précarisation des métiers de la recherche, notamment par la multiplication des CDD, des post-doctorats et des contrats de recherche sur projets.

Le plus inquiétant est pourtant l'absence des SHS dans la politique de recherche promue dans le pacte et la loi qui l'accompagne. Un seul exemple, en juillet dernier, 67 pôles de compétitivité R&D ont été labellisés par le ministère, à quand 67 pôles SHS ? Si l'on ajoute à cela, la promotion d'une politique de recrutement de plus en plus élitiste (« accroître l'attractivité du doctorat et de la recherche pour les jeunes talents ») et sous contrôle (par la création de « l'Observatoire de l'emploi des docteurs [qui] offrira une vision plus précise de l'offre d'emploi dans le secteur de la recherche »), tout pousse à croire que la transformation des SHS en disciplines ancillaires soit souhaitée, voire programmée. ■

Maryse Ramambason et  
Xavier Zunigo

### → NOTES/RÉFÉRENCES

1. Le dernier rapport sur les études doctorales a été publié en 2001 à partir de données datant de 1999. Le ministère reste muet sur cette regrettable absence d'informations récentes. Cependant, les politiques menées depuis cette époque nous encourageant à penser qu'elles sont tendanciellement toujours d'actualité.
2. Les allocations du ministère ne représentent que 14,7 % et 9,4 % de ces taux, pour environ 40 % dans les autres disciplines.
3. MOGUEROU, P. Les déterminants de l'abandon en thèse. Étude à partir de l'enquête génération 98 du CEREQ. Documents CEREQ, mai 2003, n°171, p. 479-490.
4. SOULIE, C., VASCONCELLOS, M. « Bilan des qualifications aux fonctions de maître de conférences et de professeur, 2005 », [en ligne] <http://www.univ-lille1.fr/cnu19/2005/2005%20-%20bilan%20qualifications.htm>. (Page consultée le 12 janvier 2006).
5. Rapport sur les études doctorales de 2001.
6. Droit d'entrée. « État des lieux et propositions aux États Généraux de la recherche et de l'enseignement supérieur », [en ligne] [http://droit.dentree.free.fr/hoparticle.php?id\\_art=107](http://droit.dentree.free.fr/hoparticle.php?id_art=107). (Page consultée le 12 janvier 2006).



# Les SHS à l'heure de l'ANR

L'Agence nationale de la recherche (ANR) a introduit dans le dispositif de la recherche une nouveauté radicale qui fait naître légitimement, à la fois, espoirs et inquiétudes. Cet instrument est-il également adapté aux différents secteurs de la recherche ? Quel peut être l'impact de l'ANR sur la spécificité du secteur SHS ?

**BERNARD BOSREDON**

*Président de l'université Sorbonne Nouvelle Paris III, syndiqué au Snesup.*

## Les sciences humaines et sociales

Comparées aux moyens et à l'organisation de la recherche en sciences exactes, les sciences humaines et sociales (SHS) constituent un ensemble faussement homogène, présentant des périmètres inégaux et s'inscrivant dans un contexte national défavorable à plusieurs titres. La dénomination

«SHS» semble être le seul élément d'unité et le doublet «secteur SHS» très usité en rajoute sur le cantonnement et la position par défaut du domaine dans le panorama général de la recherche.

Force est de constater l'hétérogénéité des forces, des usages et des structurations selon les champs, les universités ou les organismes. Par

ailleurs, le lien entre la recherche et la formation des maîtres n'est pas exempt de contradictions. Les SHS restent en effet très sensibles aux traditions disciplinaires et à leur expression dans l'enseignement. Cela peut être bon au plan de la professionnalisation mais s'oppose aux propositions de recherches nécessairement pluridisciplinaires. Les étudiants intéressés par la recherche

»»



en retirent l'impression d'un télécopage entre la formation à la recherche et celle qui prévaut dans la préparation des concours d'enseignement.

Au plan matériel, les SHS présentent dans les universités françaises les mêmes difficultés concrètes : dispersion des forces, manque criant de personnel dédié à la recherche ou à son environnement technique, services de la recherche embryonnaires ou encore en chantier, poids des charges d'enseignement et de gestion insupportable pour les chercheurs-enseignants particulièrement engagés dans la recherche. Les « universitaires SHS » constatent au quotidien que la notion même de recherche en sciences humaines et sociales reste une métaphore pour nombre de nos concitoyens, de responsables politiques et de décideurs économiques. La recherche aval y est notamment peu visible ou peu reconnue, parfois chez les premiers intéressés que devraient être les enseignants-chercheurs eux-mêmes. La valorisation de la recherche y est balbutiante quand elle ne se cherche pas elle-même de sorte qu'on voit mal comment associer ce secteur à des pôles de compétitivité de quelque nature industrielle et commerciale que ce soit. Cependant, quelles que soient les difficultés, on constate depuis 10 ans des évolutions intéressantes et même des réussites. Je pense à ces nouveaux labos structurés autour des MSH qui, en régions notamment, ont montré leur capacité à dynamiser les SHS.

### L'ANR

Tout cela conduit les politiques à une prudence de chat même si quelques-uns, sortis eux-mêmes du milieu universitaire, peuvent être convaincus de la nécessité d'une recherche SHS forte et moderne. Cela peut expliquer que les SHS aient donné l'impression d'être moins impliquées que les autres domaines dans le débat actuel sur la recherche. Pourtant, l'ANR, avec les importants moyens nouveaux dont elle dispose, doit pouvoir contribuer, dans une certaine mesure et à certaines conditions, à redonner confiance à plus de 30 % des chercheurs-enseignants, au quart de nos équipes, à presque la moitié de nos docteurs.

La première condition est un prérequis avant l'ANR elle-même. Cette recherche, comme toutes les autres formes de recherche, a besoin d'être sécurisée par une récurrence raisonnable des crédits de fonctionnement, la mise à niveau des équipements. Comme les autres formes de recherche, elle doit surtout pouvoir être « implantée » et bénéficier de surfaces entièrement dédiées aux équipes, aux chercheurs-enseignants et à leurs doctorants. La culture « paillasse » doit imprégner cette évolution. Si l'on s'emploie à satisfaire ces prérequis et si l'on s'appuie sur l'expérience des mises en place acquise en 2005, on peut pointer quatre types de développement utiles.

## Les conditions de la confiance

Le premier s'inspire des projets innovants en orientant les appels à projets blancs vers l'émergence de la « jouvence ». L'expérience de 2005 a montré en effet que certains projets portés par de jeunes chercheurs étaient financés à un niveau supérieur et parfois très supérieur au niveau de financement de leurs équipes. Cela ne doit pas inquiéter, bien au contraire. C'est la preuve du dynamisme de nos jeunes chercheurs. Seulement, pour que ce dynamisme donne toute sa mesure dans la durée, il convient de le structurer en soutenant chercheurs et équipes sur une période de trois ans et en se donnant par là les moyens de faire émerger une « jouvence ». Ce financement consolidé dans le temps contribuera à renforcer la structuration dont nous avons relevé l'insuffisance au début de cette réflexion.

Le deuxième type de développement s'inscrit quant à lui dans le cadre de programmes thématiques. S'engager dans cette voie, c'est reconnaître que les SHS ne sont pas un périmètre par défaut mais sont autant capables que les autres secteurs d'être identifiées par des programmes. La détermination nationale et internationale des thématiques présentent cependant une

dimension spécifique : en SHS, la langue et la culture des acteurs de la recherche sont consubstantielles de la recherche elle-même. C'est pourquoi la francophonie ne peut être considérée comme un handicap, une restriction voire une décadence. Il conviendra donc de faciliter les transpositions cognitives nécessaires en développant, notamment par la mobilité, le plurilinguisme des chercheurs.

Le troisième concerne le besoin en SHS de grands instruments et d'observatoires. L'ANR doit soutenir des projets de grands équipements qui ne pourraient être mis en place par les moyens d'une seule université. On pense immédiatement aux instruments documentaires, au développement de la numérisation. L'ANR doit permettre le développement de projets concernant les interfaces, les moteurs, les bases. La gestion informatique intelligente des grands corpus littéraires, des bases iconographiques exigent des moyens que l'ANR devrait pouvoir fournir dans le cadre d'appels spécifiques.

Enfin, on pourrait s'interroger sur la capacité de l'ANR à dégager la dimension d'expertise en SHS. Ce domaine n'est pas exclu de cette problématique et pourtant, jusqu'ici, elle est peu présente contrairement aux autres domaines de la scientificité. L'ANR peut être un ressort tout à fait pertinent pour le développement de la valorisation en SHS. Ce type de projet pourrait trouver avantage comme d'autres à rejoindre des projets émanant de sciences exactes.

Sans répondre immédiatement aux questions lourdes posées au début, nous voyons dans ces orientations, la possibilité de faire progresser un ensemble de recherches qui n'ont rien à gagner à se poser en « exception » culturelle.

J'ajouterai enfin qu'une coopération-coordination mixte, étroite et entièrement équilibrée entre la communauté universitaire et le CNRS est strictement nécessaire et que tout déséquilibre fait courir un risque mortel non seulement au programme blanc mais à l'instrument lui-même. ■

**Bernard Bosredon**

# Les Commissions inter-disciplinaires

Les commissions interdisciplinaires (CID) exercent, dans leur domaine d'activité, les mêmes compétences que les autres sections du Comité national notamment en matière d'analyse de la conjoncture scientifique, d'évaluation et de recrutement.

**CHRISTELLE BAUNEZ\*, OLIVIER DUTOUR\*\***

*\*Chargée de recherche au CNRS, élue SNCS de la CID 42 et de la section 27.*

*\*\*Professeur des universités, élu Snesup de la CID 42, secrétaire scientifique de la section 31.*



**S**ix nouvelles commissions interdisciplinaires thématiques (CID) se sont mises en place en 2005 au sein du Comité national (1). Elles succèdent aux précédentes CID, expérimentées en 2003, qui étaient au nombre de cinq (2). Il apparaît donc que trois des six commissions interdisciplinaires (44, 45, 47) sont le renouvellement à l'identique (ou presque) des CID précédentes. Il est important de noter que la participation des sciences humaines et sociales (SHS) dans ces nouvelles commissions s'est accrue de

## Des CID pour quoi faire ?

façon très importante. Elles sont maintenant présentes dans quatre CID sur six (elles concernaient directement une CID sur les cinq précédentes). Cela met les SHS en inter-face avec les départements sciences

de la vie (SDV), sciences pour l'ingénieur (SPI) et sciences de l'univers (SDU). Rappelons que ces CID ont les mêmes compétences que les autres sections du Comité national et qu'elles sont composées de la même façon : 21 membres dont 14 élus au sein du Comité national par les sections concernées et 7 nommés par le ministre chargé de la recherche, après avis du directeur général du CNRS.

Le rôle des CID n'est pas encore très clair dans le cadre de l'évolution

>>>

&gt;&gt;&gt;

actuelle du CNRS. Certes, c'est d'interdisciplinarité qu'il s'agit. Celle-ci est très fortement affichée par la direction : « *Favoriser l'interdisciplinarité au sein du CNRS s'inscrit parmi les grandes priorités développées dans le Projet d'établissement et le Contrat d'action pluriannuel qui lie l'organisme à l'État.* » Cette interdisciplinarité est à l'heure actuelle, selon un constat partagé, souvent mal prise en compte, dans le recrutement des chercheurs, dans leur suivi et dans l'évaluation des équipes. Dans cet esprit, les CID ont été reconduites pour jouer un rôle dans l'interdisciplinarité de la recherche. Selon l'objectif défini par la direction, « *Les champs de compétences scientifiques de ces CID devraient permettre à des chercheurs, dont les travaux cadrent difficilement avec le découpage disciplinaire actuel des sections, de trouver leur place.* »

### La place des CID dans le nouveau dispositif

Le récent remaniement des

## Comment réaliser l'interdisciplinarité ?

départements scientifiques marque fortement, notamment dans leurs aspects transversaux, une politique affichée de l'interdisciplinarité. Cependant toute la lumière n'est pas encore faite sur les relations des CID avec les directions scientifiques et sur les fonctions des directeurs scientifiques adjoints (DSA) en charge de thématiques inter-départements.

Dans la mesure où des unités peuvent maintenant dépendre de plusieurs départements, on peut imaginer que leur évaluation et celle de chercheurs développant des thématiques interdisciplinaires puis-

sent être facilitées par le nouveau dispositif, faisant notamment intervenir les compétences des CID. Pour l'instant ce n'est pas le cas.

### Le rôle des CID : recruter sans évaluer ?

Contrairement à l'accent mis dans l'arrêté ministériel de création dans la définition de leurs compétences (3), les nouvelles CID ne s'occupent pas, depuis leur mise en place, d'évaluation, ni des unités potentiellement concernées par leur compétence interdisciplinaire, ni des chercheurs qu'elles recrutent. Leur mission prioritaire actuelle, telle qu'elle est définie sur le site du Comité national (4), et telle qu'elle a été présentée aux CID par les directions scientifiques, est bien le recrutement sans l'évaluation. Ceci pose à terme le problème de la promotion de chercheurs, recrutés par les CID sur des profils interdisciplinaires, qui vont donc ensuite être évalués et promus par les sections classiques. On peut donc se poser la question de l'avantage pluridisciplinaire au recru-



tement d'un chercheur par une CID : ne risque-t-il pas de se transformer ensuite en pénalité lors de son évaluation par une section moins concernée par l'interdisciplinarité ? Dans la mesure où « *le découpage des 40 sections rend les recrutements difficiles* » en quoi ce découpage ne rendrait-il pas aussi difficile les évaluations ?

D'un autre côté, si chacune des six commissions est compétente pour des domaines d'activité concernant plusieurs sections du Comité national, on peut s'interroger sur la représentation inégale des diverses compétences à l'intérieur de ces CID : certaines disciplines sont actuellement représentées à l'intérieur d'une CID par un seul membre, sur lequel reposera le poids d'évaluations qui sont habituellement de la compétence d'une section entière.

### Fléchage et coloriage

Au moment de leur première mise en place en 2003, les CID n'étaient pas soumises au fléchage. Les fléchages et coloriages permettant à la direction de soutenir sa politique scientifique, celle-ci s'est particulièrement affirmée cette année dans les CID. Les commissions fraîchement constituées se sont retrouvées pour certaines face à des profils particulièrement bien dessinés, dont l'étroitesse (cas de

la CID 42) n'a parfois pas permis, en l'absence de candidats satisfaisant les critères définis par la CID, de remplir leur mission de recrutement. Il est ainsi à craindre que le maintien de tels profilages ne finisse par nuire à l'interdisciplinarité prônée, en restreignant encore un vivier déjà étroit, le rôle des jurys d'admissibilité étant dans ce cas réduit à avaliser l'adéquation des profils au détriment de la prise en compte du critère d'excellence. La très faible pression démographique des candidatures par rapport au nombre de postes ouverts pour le concours 2005, par rapport aux sections classiques, est apparue également problématique pour de nombreux membres des CID, craignant un certain opportunisme de candidatures.

### Inter- ou juxta-disciplinarité ?

La pratique de l'interdisciplinarité au quotidien est un exercice difficile et l'expérience des CID est encore trop courte pour tirer un bilan de cette expérimentation qui avait au moment de sa proposition fin 2002 fait l'objet d'une appréciation négative de la Conférence des présidents du Comité national et d'une motion des élus SNCS-FSU du Comité national rejetant un projet dangereux et prématuré.

Afin de développer la culture

interdisciplinaire, il serait certainement souhaitable d'organiser des colloques de CID qui permettraient des échanges plus concrets au sein de la communauté scientifique.

La poursuite de l'expérience des CID laisse persister de nombreux points obscurs sur leur rôle et leur champ de compétences à l'intérieur du nouveau dispositif. L'intérêt indiscutable des CID est de croiser des regards de domaines scientifiques très différents sur des thématiques communes. La prise de conscience des différences de fonctionnement entre membres de sections relevant de différents départements réunis dans une même commission est, en soi, d'une indiscutable richesse, au moins pour les membres des CID. La prise de conscience et l'intégration des différences de culture d'expertise en SHS et SDV (âge de soutenance de la thèse ; définition des publications,...) est un pas vers l'interdisciplinarité. Il en faudra d'autres pour donner tout leur sens aux CID, pour développer une véritable culture de l'interdisciplinarité et de son évaluation, dans le sens d'une véritable prise en compte des compétences pluridisciplinaires en fonction des objets de recherche. ■

Christelle Baunez et  
Olivier Dutour

## → NOTES/RÉFÉRENCES

1. CID 42 : Santé et société. CID 43 : Impacts sociaux du développement des nanotechnologies. CID 44 : Modélisation des systèmes biologiques, bioinformatique. CID 45 : Cognition, langage, traitement de l'information : systèmes naturels et artificiels. CID 46 : Risques environnementaux et société. CID 47 : Astroparticules.

2. CID 1 : Physico-chimie des interactions et des assemblages biologiques, imagerie cellulaire. CID 2 : Bioinformatique, mathématiques et modélisation des systèmes biologiques. CID 3 : Cognition, interactions cognitives, traitement de l'information : systèmes naturels et artificiels. CID 4 : Environnement continental : fonctionnement des écosystèmes et hydrosystèmes. CID 5 : Astroparticules

3. L'arrêté ministériel en date du 12 novembre 2004, portant création des CID en précise les compétences : « *Ces commissions exercent, dans leur domaine d'activité, les compétences dévolues aux sections du Comité national de la recherche scientifique, notamment en matière d'analyse de la conjoncture scientifique et de ses perspectives. Elles exercent toutes les compétences dévolues aux dites sections par les statuts du personnel du Centre National de la Recherche Scientifique, notamment en matière d'évaluation. Elles peuvent être consultées sur toutes questions relevant de leur domaine, notamment lors de l'évaluation des unités de recherche.* »

4. « *Elles exercent dans leur domaine d'activité les compétences des sections du Comité national. Elles sont habilitées à se prononcer sur les recrutements, notamment des candidats aux profils pluridisciplinaires dans les domaines que le CNRS juge importants et dans lesquels le découpage des 40 sections du comité national rend les recrutements difficiles.* »



# Sauvons la recherche... en sciences humaines

Le pacte pour la recherche est particulièrement dévastateur pour les Lettres et les sciences de l'homme et de la société (LSHS). Du point de vue des lettres, ici exprimé, c'est encore plus vrai.

**MICHEL BERNARD**

*Maître de conférences en littérature française à l'université Sorbonne Nouvelle (Paris III), syndiqué au Snesup.*

**D**epuis le mouvement de l'hiver 2003 jusqu'au combat actuel autour du projet de «pacte pour la recherche», les chercheurs ont réussi à imposer un débat à la fois public et populaire sur leurs conditions de travail et de financement. Les sciences humaines ont été trop absentes de ce grand débat. Beaucoup de chercheurs de ce domaine ne se sont pas sentis concernés par un questionnement centré autour de la recherche médicale, des biotechnologies ou, à la rigueur, de la physique. Cela tient aussi au fait que l'appellation LSHS est elle-même un regroupement, une catégorie qui recouvre des «sciences» diverses dans leurs problématiques, leur champ, leur objet...

Force aussi est de constater que du côté de «Sauvons la recherche» (SLR), la question des LSHS n'est que rarement abordée. Il est caractéristique que sur le site Internet de SLR, la quasi-totalité des «correspondants» locaux soient des chercheurs en sciences exactes et que le site baptisé «Recherche en SHS» (1) auquel on est renvoyé soit en réalité le site de la seule UMR «Psychanalyse et pratiques sociales».

Dans le dernier numéro (décembre 2005) de la *VRS* consacré au «pacte pour la recherche», il est très peu fait mention des LSHS. Et pourtant les chercheurs en LSHS sont solidaires des luttes de la recherche, ils bénéficient globalement des gains en postes et en crédits mais ils n'ont pas l'impression que l'on prend en compte leurs particularités et, pour cette raison, sont très peu présents dans le mouve-

ment. Ainsi, à travers les LSHS, ce sont 31 % des chercheurs-enseignants, 10,5 % des chercheurs et 25,6 % des équipes, près de la moitié des docteurs qui sont – ou se sont – marginalisés.

## Des spécificités à prendre en compte

### Quelques rappels sont ici utiles :

- Les chercheurs en LSHS sont majoritairement des universitaires;
- Leurs «laboratoires» ont des traits spécifiques;
- Leurs «grands équipements» sont des bibliothèques, des banques de données, des archives...;
- Ils n'émergent que dans une proportion ridicule aux crédits nationaux de recherche (par exemple : 8 % des crédits du CNRS, 1,1 % du budget de l'ANR);
- Les thèses demandent une préparation plus longue que les trois ans réglementaires, alors que les doctorants ne bénéficient que de financements très faibles;
- La «valorisation» de leurs recherches se résume, le plus souvent, à la publication de leurs travaux et passe rarement par la vente de brevets;

- Le partenariat avec des entreprises est assez rare;
- L'excellence des résultats et la réputation internationale ne sont pas liées à la taille des équipes;
- L'interdisciplinarité est presque consubstantielle de leurs domaines de recherche.

### Les mesures gouvernementales

Les mesures proposées aujourd'hui par le pouvoir politique ne sont guère adaptées à la recherche en LSHS. La politique de regroupement à marche forcée des équipes a produit dans notre domaine des résultats scientifiquement grotesques. L'évaluation des chercheurs obéit à des règles visiblement allogènes. C'est particulièrement vrai pour un chercheur en littérature française comme moi. Il lui est demandé de remplir une rubrique «Coopérations industrielles et valorisation» (contrats, dépôts de brevets, logiciels) ou «Information scientifique & technique et vulgarisation». Faut-il rappeler à nos évaluateurs qu'il n'y a pas de prix Nobel dans beaucoup de nos disciplines et aucune médaille Field? Que les publications obéissent à d'autres règles que celles qui régissent celles de nos collègues physiciens ou biochimistes?

Le texte du «Projet de loi de programme pour la recherche» est totalement inadapté à la situation des lettres. Toutes les formes de partenariat, de regroupement, de collaboration avec des entreprises n'ont guère de sens pour nous. Du côté européen, même constat. Dans le 6<sup>e</sup>

>>>

&gt;&gt;&gt;

PCRD, une seule « priorité thématique » sur sept concerne les LSHS (et encore pas toutes...) : « citoyens et gouvernance dans une société fondée sur la connaissance ».

### Les conséquences du pacte

Les conséquences du « pacte pour la recherche » seront pourtant encore plus meurtrières en LSHS que dans les autres secteurs de la recherche. La course à la rentabilité, la précarisation des chercheurs à travers un financement sur projets à court terme, la restriction des crédits récurrents, le pilotage étatique de la recherche, l'élitisme, l'accent mis sur la « recherche industrielle », les fondations et le financement privé (ou plus exactement le détournement des crédits publics vers le privé), le refus d'une augmentation réelle des budgets, tout cela va nuire à l'ensemble de la recherche mais, dans le cas des LSHS, se révélera vite mortel.

Faut-il, ici, plaider pour l'utilité sociale des LSHS ? Faut-il rappeler que toute société est une société de la connaissance, qu'elle vit de la connaissance de ses lois, de son histoire, de son patrimoine artistique, de ses valeurs, de ses langues, de son économie, du fonctionnement psychologique et sociologique de ses citoyens ? Croit-on que les besoins

## Les conséquences du pacte et des restructurations

des hommes et des femmes de notre pays se bornent à devenir de plus en plus vieux ? Est-il besoin de dire que la recherche en LSHS n'est pas un luxe que l'on se paierait quand tous les autres besoins seraient satisfaits ?

La recherche en LSHS a pourtant, elle aussi, besoin d'une sérieuse réforme, qui n'est certes pas celle que veut imposer le gouvernement, mais qui demande des modalités propres.

### Des besoins spécifiques

Nous avons, plus que d'autres, besoin de crédits récurrents parce qu'ils sont le gage d'une continuité des actions de recherche et parce qu'ils ouvrent la possibilité de voir se développer des axes de recherche originaux. En LSHS, nous avons surtout besoin de crédits de fonctionnement. Déplacements, organisa-

tions de colloques, financement des publications sont les dépenses les plus importantes pour la vie de nos équipes. Nous avons besoin de pouvoir nous organiser en réseaux inter-universitaires souples, autour de programmes et de champs disciplinaires cohérents. La constitution d'énormes unités de gestion par regroupements forcés des équipes LSHS d'une même université est contre-productive. Nous avons besoin de bibliothèques, de maisons des sciences de l'homme, dotées de places et de fonds suffisants, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Nous avons besoin de locaux adaptés à l'activité des équipes et des chercheurs en LSHS. Les chercheurs devraient disposer de bureaux et les équipes de salles de réunion, de soutenance, de colloques. Ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra éviter l'isolement et l'éparpillement de chercheurs contraints de travailler à domicile. Nous avons besoin de personnels d'assistance à la recherche, administratifs et techniques. Personne ne semble avoir réfléchi à l'énorme gaspillage des fonds publics qui consiste à demander à des chercheurs de passer leur temps dans des tâches qui ne relèvent ni de leurs compétences, ni de leurs missions fondamentales.

Nous avons besoin d'être évalués par nos pairs, sur des critères propres à nos domaines de spécialité. Les conditions de publication, de valorisation et les mécanismes de reconnaissance propres à chaque discipline doivent être pris en compte.

Il faut sauver la recherche et sauver la recherche en Lettres et sciences humaines, sans opposer les disciplines les unes aux autres. Nous voulons simplement que l'on reconnaisse – dans une démarche scientifiquement juste – la diversité des LSHS et l'identité de chaque secteur, dans ses besoins propres. ■

**Michel Bernard**

**CS** Éditions Connaissances et Savoirs

**vous êtes l'auteur d'une thèse,  
d'un mémoire ou d'un essai  
et vous souhaitez publier votre travail.**

Envoyez-nous vos travaux aux  
Éditions Connaissances et Savoirs  
sous la réf. VRS-01  
147-149, rue Saint-Honoré - 75 001 Paris  
[www.connaissances-savoirs.com](http://www.connaissances-savoirs.com)  
(réponse assurée)

→ NOTE/RÉFÉRENCE

1. [recherche-en-shs.apinc.org](http://recherche-en-shs.apinc.org)

# Diffuser ses recherches en sciences sociales

Avec l'enseignement, les revues, le livre, les colloques, les expositions, les médias audiovisuels sont les grands vecteurs de la transmission des connaissances. En cerner les mérites et les limites aide à en mieux comprendre les enjeux.

**ISABELLE VEYRAT-MASSON**

*Chargée de recherche au CNRS, membre de la commission administrative du SNCS.*



**L**es universitaires ont la chance d'avoir un public naturel, physiquement présent, ce sont les étudiants. Les chercheurs doivent passer par d'autres relais. Mais, ils ont aussi besoin d'un contact direct avec un public intéressé. C'est pourquoi, beaucoup enseignent, heureux

de faire partager les résultats de leurs travaux. Mais est-ce que le temps qu'ils consacrent à cette immédiate diffusion de leurs recherches leur est compté au moment des évaluations? Ce n'est pas si sûr. Les enseignants-chercheurs et les chercheurs en SHS ont

aussi d'autres moyens de faire connaître leur travail.

La première exigence faite à un chercheur en sciences humaines et sociales (SHS) est la publication. Pour faire connaître le résultat de sa recherche, il doit publier dans des

»»



revues à comité de rédaction ou dans des livres publiés par des éditeurs prestigieux. Plus il publie, plus il est productif, meilleur il est !

### Les revues scientifiques

Créés et dirigés par des pairs, ce sont des collègues réunis en comité de lecture qui prennent la décision ultime de publier ou pas les articles présentés. Les revues scientifiques en sciences sociales sont très nombreuses et elles se multiplient. Parfois, cela correspond à l'émergence d'un champ (ie : la revue *Le Temps des médias*). Le CNRS en finance la grande majorité mais de temps en temps un éditeur privé s'appuyant sur des aides comme le CNL ou sur une association regroupant des chercheurs du domaine voit l'intérêt de publier une revue scientifique.

Une revue joue également un rôle important dans l'animation de la recherche en sollicitant des articles et dans la diffusion scientifique en rendant compte des livres, thèses, mémoires, manifestations en France et parfois à l'étranger portant sur le domaine qu'elle traite. Des écoles comme Sciences Po (*La revue française de science politique ou Vingtième siècle. Revue d'histoire*) ou l'EHESS, des institutions comme le Cnet (*Réseaux*) soutiennent également des revues.

Devant cette multiplication de revues, pas toujours à l'équilibre financier, et touchant parfois un public extrêmement confidentiel, le CNRS a réagi. Dans *La Lettre du département SHS*, Jean-Marie Hombert, directeur du département, se demandait : « Pourquoi tant de revues en sciences humaines et sociales ? » Il l'expliquait en faisant valoir : « la diversité des disciplines et des champs de connaissance » mais remarquait que « par rapport aux périodiques des sciences de la nature, le nombre de nos revues a connu une croissance exponentielle. » L'aide du CNRS a un coût. Le département SHS a consacré, en 2002, un budget global de plus de 450 000 € de soutien direct à 193 périodiques, auquel il faut ajouter le soutien en personnel de 878 000 €. Cela signifie une moyenne de 18 222 € par périodique. Le CNRS a

donc souhaité se désinvestir de certaines revues et favoriser la mise en ligne de quelques-unes. Mais cette question ne se règlera pas uniquement par des décisions financières.

La pression sur les chercheurs pour qu'ils publient de plus en plus pose en effet des problèmes nouveaux. Il est bien beau de réduire le nombre des revues pour ne garder que des revues d'excellence ouvertes aux publications étrangères mais où publier les recherches courantes, intermédiaires ? La recherche prend du temps. Si l'on devait attendre pour publier, qu'une recherche soit terminée, qu'elle soit devenue « excellente », c'est-à-dire complète, aboutie, les publications de chacun seraient rares. La plupart des revues acceptent de publier des recherches « work in progress » ou sur des « petits sujets » mais elles se vendent de moins en moins.

## Les différents supports de diffusion des connaissances

Il faut également être lu. Or, les publications se multiplient et les heures de la journée n'augmentant pas (malgré le travail du soir qui est de règle chez les chercheurs SHS), on en vient à ne lire que les articles qui ne concernent que de très près nos thèmes de recherche. La spécialisation des revues vient sans doute aussi de cela. Elles opèrent une sélection, de plus en plus précise, dans les sujets de recherche. Les colloques se multiplient, leur publication aussi : même phénomène, mêmes effets. La pluridisciplinarité en est la victime expiatoire.

### Le livre

Dans ce foisonnement, les livres sortent-ils leur épingle du jeu ? En théorie, ils sont moins bien considérés que les articles dans l'évaluation du chercheur. Le comité de lecture ne décide pas toujours du choix des livres à publier, sauf chez certains éditeurs comme CNRS-édition

par exemple. Pourtant, les éditeurs privés les plus prestigieux ne choisissent pas au hasard leur livre, ils ont des experts et ils prennent des risques économiques qui les rendent attentifs à la valeur scientifique des manuscrits. Si l'on songe aux recherches d'anthropologie, d'histoire ou de philosophie qui ont marqué notre époque, elles se sont présentées sous forme de livres publiés par les éditeurs commerciaux. Le livre a un écho dans les médias que l'article ne rencontre pas.

La situation des éditeurs faisant le choix de publier des travaux de chercheurs n'est pas glorieuse. Les SHS n'ont plus l'audience qu'elles ont eue dans les années 1970-1980. Le livre à compte d'auteur s'est développé grâce à L'Harmattan. Comment ne pas saluer l'existence de cet étrange éditeur ? Il supplée en effet à la pénurie de possibilités pour un chercheur de se faire publier. Ses choix éditoriaux sont souvent soutenus par des avis d'experts. Manque ensuite le beau travail de suivi, de correction et de présentation qui caractérise les grands éditeurs.

L'édition scientifique ne se porte pas bien si l'on prend en compte les chiffres de vente. Or, sa bonne santé, son dynamisme et sa crédibilité sont une condition nécessaire pour la mise en commun des travaux de recherche. Si l'on tient compte de la diversité des titres, de l'intérêt des articles et des thèmes abordés, on ne peut pourtant qu'être enthousiaste.

### Les colloques et autres manifestations

Le plus satisfaisant sur le plan personnel, c'est probablement de présenter directement le résultat de ses recherches à ses pairs. Les réactions, même contradictoires, provoquées par les conférences, communications, débats, sont le signe immédiat que le temps passé sur sa recherche n'a pas été inutile, que vos travaux peuvent intéresser, provoquer des réactions, alimenter le débat, éventuellement ouvrir les yeux et élargir le champ des connaissances. Pour cela, les colloques sont un lieu parfait. Des collègues, les organisateurs, ont fait appel à vous, ce qui est un premier signe de reconnaissance. Ils ont envie de connaître



les résultats de votre recherche. D'autres collègues acceptent de vous écouter, de débattre. Répondre à une demande collective est souvent le signe de l'importance de votre sujet et de la qualité de vos travaux. Ce n'est pas un hasard si les colloques se multiplient. Voilà un moyen simple, convivial, relativement peu coûteux, de diffuser la recherche en sciences sociales. On pourra objecter que les communications sont forcément courtes, donc superficielles, qu'il n'est pas souhaitable que l'on s'étende trop sur les aspects méthodologiques de la recherche (or, de ceux-ci dépend le véritable intérêt des travaux présentés), que les critiques réelles sont rares de la part des collègues avec qui l'on est destiné à partager de longues années de vie commune, et que les colloques sont particulièrement passionnants lorsqu'ils permettent d'accueillir des chercheurs étrangers.

Malgré les inconvénients, les avantages sont encore nombreux. Difficile pour un chercheur de travailler sur un sujet «étrange» qui n'intéresse que lui. Il ne sera pas invité et sera marginalisé. Les colloques indiquent aux membres d'une communauté les exigences de celle-ci. Le travail se fait ainsi collectif. Les colloques sont un moyen de travailler et de publier ensemble. Un colloque est en effet véritablement réussi lorsque les actes sont publiés. Mais

trouver un éditeur pour un colloque n'est pas chose aisée.

L'organisation d'expositions, les aménagements de musées, de lieux de connaissance ou de découverte représentent également pour les chercheurs SHS des occasions de faire connaître leurs travaux, d'utiliser leur expertise, de répondre à la demande sociale et de travailler plus collectivement. Ce type d'activité est particulièrement lié à certaines disciplines comme l'art, l'anthropologie ou même l'histoire. Est-ce encore de la diffusion scientifique ou doit-on parler de vulgarisation? Dans la plupart des cas, il s'agit bien de diffusion scientifique. Les chercheurs SHS ne présentant pas des brevets, les expositions ou les musées pourraient bien être leurs recherches appliquées. Les grandes expositions comme celle sur l'Égypte pharaonique ne sont-elles pas en effet le résultat d'années de recherches et de découvertes? L'exposition «Mémoire des camps» photographies des camps de concentration et d'exterminations nazis (1933-1999), réalisée en 2001 est bien l'aboutissement de longues recherches sur les archives. Elle a donné lieu à un débat à la fois savant et public tout à fait passionnant. Le livre de Georges Didi-Huberman, *Images malgré tout*, en témoigne.

### Les médias audiovisuels

Il en est autrement lorsqu'on

aborde des mass media plus récents, radio et télévision. Ils s'adressent – contrairement au public traditionnel des chercheurs, forcément restreint, avec une formation intellectuelle homogène et très solide – à des individus hétérogènes, possédant occasionnellement le bagage et la bibliothèque qui permettent de partager les mêmes terrains que les scientifiques. Un chercheur à la télévision déborde son cadre habituel. Les conséquences en sont paradoxales : au moment où il est le plus éloigné de faire le métier pour lequel il est payé, il s'attire une reconnaissance qui va au-delà de ses pairs. Et c'est cette reconnaissance-là qui le réjouit voire le flatte... C'est tellement vrai que certains se sont inquiétés de cette sorte d'«évaluation», de cette reconnaissance ultime conférée par le passage sur les ondes. Mais doit-on être opposé à la présence des scientifiques dans les radios et les télévisions? Bien sûr que non. En apportant leur parole d'expert, même de façon simplifiée, à des milliers d'individus, les chercheurs ont là un moyen de rendre à la communauté nationale un peu de son investissement. J'ai montré dans mes recherches les liens de certains historiens avec la télévision et les différents types de relations – allant de la simple consultation à la direction de chaînes – qu'ils avaient entretenues. La télévision a pu jouer un rôle très positif dans leur métier de chercheur. Bien entendu, ces cas sont rares mais le travail de Fernand Braudel dans la réalisation télévisée de sa Méditerranée, celle de Marc Ferro au milieu des archives de la Seconde Guerre mondiale ou en Grande-Bretagne de Simon Schama, grand historien présentant devant le public de la télévision l'histoire de l'Angleterre, méritent d'être considérés comme de la diffusion scientifique.

La multiplicité ici esquissée de ces vecteurs de la transmission des recherches pose avec acuité la question de l'évaluation et de la reconnaissance de toutes les activités des chercheurs et des enseignants-chercheurs. L'évaluation de toutes ces facettes de leur activité est un défi que la communauté scientifique doit relever. ■

Isabelle Veyrat-Masson

# Une décision invraisemblable

## « l'Autodafé électronique » à l'université Stendhal de Grenoble

En 2000, Francis Feeley est recruté comme professeur par l'université Stendhal de Grenoble. Il crée le Ceimsa (Centre d'étude des institutions et des mouvements sociaux américains) et développe, à tous les niveaux, son enseignement sur la civilisation nord-américaine. Un beau jour, l'accès public aux fonds documentaires de son site Web est supprimé par l'université. Un acte de censure scientifique, contraire à la mission de diffusion des connaissances de l'enseignement supérieur.

**MARC OLLIVIER**

Chargé de recherche au CNRS, membre de la commission administrative du SNCS, section Grenoble-campus.

**E**n cinq ans, le Ceimsa est devenu un pôle de documentation et de recherche en réseau au niveau international. Le 28 juin 2004, Francis Feeley reçoit d'une vice-présidente de l'université une lettre qui lui annonce : « *Conformément à la décision du Conseil Scientifique du 23 mars 2004 concernant le Ceimsa, il ne sera plus possible que le site institutionnel héberge votre site, à compter du 1<sup>er</sup> juillet, conformément à la décision du Président de l'Université.* » Le 1<sup>er</sup> juillet 2004, les 4 000 pages (1) du fonds documentaire ne sont plus accessibles sur le serveur de l'université alors que nul n'a jamais vu de trace écrite de la décision présidentielle. Cette décision entraîne de graves conséquences pour les travaux de l'enseignant et pour ses étudiants, coupés de leur documentation et incapables de terminer leurs mémoires. Elle suscite de nombreuses protestations de la part de chercheurs et de personnalités européennes et nord-américaines. Sans succès jusqu'à aujourd'hui.

Derrière cet acte de censure scientifique sans précédent connu se trouve tout un contentieux entre le professeur Feeley et la présidence de l'université, nouvellement élue en 2004, qui a décidé la « mise en extinction » du Ceimsa au prétexte que le

ministère avait rejeté son habilitation (à cause de sa taille trop petite) et que de ce fait, le conseil scientifique de l'université lui avait supprimé toute subvention. Nous n'aborderons pas cet aspect des événements, sur lequel il y aurait beaucoup à dire. Mais que cette « mise en extinction » ait été justifiée ou non, légale ou illégale, dans tous les cas il est scandaleux qu'elle se soit accompagnée de la suppression de tout accès public aux résultats des travaux de recherche effectués dans le cadre du Ceimsa. Cette censure ne peut se justifier par aucune considération administrative, comme le prétendent les dirigeants de l'université, dont une des missions essentielles, inscrite dans ses statuts, est « la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique » (article 2).

Paradoxe de la mondialisation, cette documentation reste cependant accessible par Internet, car le professeur Fred Lonidier, partenaire du Ceimsa, a proposé à Francis Feeley d'héberger son site sur le serveur de l'université de Californie à San Diego (2). Grâce à lui, les étudiants de Grenoble peuvent continuer à bénéficier de cet outil pédagogique censuré par leur université, et les chercheurs du monde entier à y avoir recours. ■

### → NOTES/RÉFÉRENCES

1. Réparties en trois sources principales : textes en ligne des communications présentées dans les colloques, conférences et autres événements de formation et de recherche organisés par le Ceimsa depuis 2001 ; « bulletins » et « Newsletters » publiés à l'intention du réseau de ses 400 « correspondants Internet » au cours des années 2002 à 2004 et enfin 282 articles également accessibles en ligne. 19 ateliers thématiques sur Internet ont été créés pour rassembler cette documentation sous le contrôle scientifique de 51 collègues universitaires, principalement en France et aux États-Unis. Citons parmi eux les noms de Serge Halimi, Susan George, Michael Parenti (Berkeley), Christian Leblond, Mohamed Benrabah (université Stendhal), Richard DuBoff (Bryn Mawr College), Christian de Montlibert (Strasbourg), Edward Herman (Pennsylvania), Michael Albert (Z magazine Boston), etc.

2. <http://dimension.ucsd.edu/ceimsa-in-exile/>

# Précisions sur une décision contestable

**La suppression du site Internet construit par Francis Feeley et de son abondante documentation du site institutionnel de l'université Stendhal, est tout à fait regrettable. Le Snesup de l'université Stendhal a œuvré, œuvre et œuvrera pour que ce site soit rétabli. Toutefois, il convient de préciser les conditions dans lesquelles cette suppression a eu lieu.**

**LISE DUMASY**

*Professeur d'Université, syndiquée Snesup, section université Stendhal.*

**L**e Ceimsa, créé en 2000, et soutenu jusqu'en 2002 par le Bonus qualité recherche (BQR) de l'université Stendhal, n'a pas obtenu sa reconnaissance par le ministère dans le cadre du contrat quadriennal 2003-2006. La décision fut alors prise de soutenir le Ceimsa sur le BQR de l'université, temporairement, dans l'attente d'une solution pérenne. Le BQR, par décision du conseil scientifique, ne soutient en effet ordinairement que des équipes émergentes. Si celles-ci n'obtiennent pas leur reconnaissance par le ministère dans le cadre du contrat quadriennal, elles ne sont pas soutenues de manière pérenne par l'université. Aucune solution n'ayant été trouvée, le conseil scientifique du 23 mars 2004 décida que le Ceimsa (alors composé de trois personnes dont Francis Feeley) n'était plus une équipe reconnue et soutenue par l'université.

Il s'ensuivait que le site du Ceimsa ne pouvait plus être hébergé, en tant que site d'un centre de recherche, par l'université. Toutefois, il n'y eut ni volonté de censure, ni autodafé : il fut proposé à Francis Feeley de continuer à héberger son site sur le serveur de l'université, en tant que « pages personnelles ». Cette solution au problème particulier du site Internet, en tant qu'elle



## Le travail individuel en réseau : une spécificité SHS

permettait de préserver l'accès à la documentation recueillie, nous semblait, et nous semble toujours, acceptable. Elle fut repoussée par Francis Feeley.

Au-delà du problème du site, c'est toute la question, bien plus grave à nos yeux, des moyens de

recherche d'un collègue, professeur et chercheur reconnu, lorsqu'il n'est pas membre d'une équipe de recherche de son université, qui est posée. Ce collègue ne peut dès lors ni avoir des doctorants — car ils ne peuvent être inscrits à l'école doctorale s'ils ne sont pas rattachés à une équipe de recherche officiellement reconnue —, ni organiser de manifestations de recherche, les crédits n'étant accordés, de même, qu'à des équipes reconnues.

On peut penser que ces conséquences n'ont pas été suffisamment prises en compte par le conseil scientifique de l'université lors de sa délibération. Mais c'est surtout là le résultat d'une politique de recherche nationale qui ignore la diversité des modes de recherche, les conditions concrètes de la recherche en université et les spécificités de la recherche en lettres, langues, sciences humaines et sociales. Dans ces disciplines, le travail individuel en réseau est, souvent, au moins aussi important que le travail au sein d'une équipe constituée sur place et les désaccords idéologiques et scientifiques, inséparables d'une diversité souhaitable de la recherche, peuvent être profonds. Le cas de Francis Feeley n'est pas isolé et l'on peut prédire qu'il le sera de moins en moins. ■

# À la mémoire de Dominique Cardebat

---

FLORENT AUBRY, PIERRE CELSIS ET JEAN-FRANÇOIS DÉMONET,  
SYNDIQUÉS SNCS, MEMBRES DE L'UNITÉ 455 DE L'INSERM

---

**D**ominique Cardebat nous a quittés en janvier, laissant un vide douloureux au sein de l'unité Inserm 455. Linguiste de formation, Dominique avait eu la joie de voir son combat scientifique reconnu par son élection en 2004 à la présidence de la Société de neuropsychologie de langue française puis, dans son institut d'origine, par sa promotion en 2005 en tant que directrice de recherche à l'Inserm. Elle avait soutenu sa thèse de docteur en sciences du langage à l'université du Mirail de Toulouse en 1984. Ce travail portait déjà sur les troubles du langage et avait été réalisé en collaboration avec le service de neurologie de l'hôpital Purpan et l'unité Inserm 230. Poursuivant sa vocation pour la recherche clinique, Dominique avait été recrutée comme chargée de recherche par l'intercommission des sciences sociales de l'Inserm, en 1986. Depuis, Dominique a toujours travaillé au sein de l'U230, devenue ultérieurement l'U455. Elle apportait à ce groupe multidisciplinaire toute sa compétence dans l'étude et la caractérisation fine des troubles du langage, qu'ils soient d'origine vasculaire ou neurodégénérative.

Dominique avait faim et soif de justice et chacun ici, dans l'unité, se souvient de toute l'énergie qu'elle mettait à manifester son opposition à ce qu'elle considérait comme un danger pour la liberté, l'égalité et la fraternité des humains. Ses engagements politiques et syndicaux ont naturellement trouvé leur source dans ce souci de la collectivité et dans l'empathie qui la poussait à aller vers l'autre, dans la sphère professionnelle et personnelle. Le bien-être de tous, et notamment des plus jeunes d'entre nous, c'est-à-dire les étudiants, était sa préoccupation constante. Elle avait noué avec eux des liens qui allaient bien au-delà de celui du maître à l'élève et qui pouvaient faire d'elle leur confidente ou leur guide. Cette volonté de voir son milieu professionnel non comme espace de compétition acharnée mais comme une fratrie solidaire n'allait pas sans une préoccupation constante pour la vie et le bien-être de sa famille, de ses proches et de ses amis.

L'engagement syndical de Dominique s'est traduit concrètement dans la vie scientifique de l'Inserm par sa participation, en tant qu'élue, à la Commission scientifique spécialisée n° 6 de 1995 à 1998 puis, de 1999 à 2002, au Conseil scientifique. Tous ses collègues de ces différentes instances se souviennent de sa rigueur scientifique, de l'enthousiasme et de la fougue que mettait Dominique à défendre ses dossiers. Cet engagement national pour l'institut se doublait, au niveau local, d'un soutien sans faille à la vie syndicale tant dans l'unité qu'à l'Inserm toulousain.

À ses amis, à ses collègues de travail, Dominique laisse le souvenir d'une personne passionnée par le débat et la *res publica* et pleinement impliquée dans la vie sociale et scientifique avec comme objectif un monde meilleur. Tout le groupe toulousain des syndiqués, section locale Midi-Pyrénées et plus encore ceux de l'unité 455 et, au-delà, toute l'unité 455, ne peuvent que s'associer à la douleur et au chagrin de ses proches et amis.

Les membres du bureau Inserm du SNCS ont été très peinés d'apprendre le décès si soudain de Dominique. Elle était une collègue dévouée, très impliquée dans le travail qu'elle accomplissait en tant que syndiquée. Nous l'avons beaucoup appréciée, notamment parce qu'elle n'hésitait pas à défendre ses positions avec chaleur et conviction. Dominique va considérablement nous manquer.

Françoise Cavallé, secrétaire du bureau Inserm du SNCS.

# LA VIE DE LA RECHERCHE (VRS) ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN

Individuel (25€)     Institutionnel (50€)

Prix au numéro : 8€

(Abonnement facultatif pour les adhérents du SNCS et du Snesup)

Institution : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Courriel : .....

Tél. : ..... Télécopie : .....

Mobile : ..... Dom. : .....

Merci de nous renvoyer ce bulletin complété avec votre règlement à l'adresse suivante :  
SNCS, 1 place Aristide Briand, 92195 Meudon Cedex.

## ADHÉSION

66 % de la cotisation est déductible  
de l'impôt sur le revenu.



M<sup>me</sup>    M<sup>lle</sup>    M.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse professionnelle : .....

Courriel : .....

Tél. : ..... Télécopie : .....

Mobile : ..... Dom. : .....

Adresse personnelle : .....

Souhaitez-vous recevoir la presse du syndicat :

au laboratoire     à votre domicile

EPST :     Cemagref     CNRS     Ined

Inra     Inrets     Inria

Inserm     IRD     LCPC

EPIC (précisez) : .....

Autre organisme (précisez) : .....

Délégation régionale : .....

Administration déléguée : .....

Section scientifique du Comité national : .....

Commission scientifique spécialisée : .....

Grade : ..... Échelon : ..... Indice : .....

Section locale SNCS : .....

ADHÉSION     RENOUVELLEMENT

Prélèvement automatique par tiers (février, juin, octobre) (n'oubliez pas de joindre un RIB ou RIP). Chèque à l'ordre du SNCS ou CCP 13904 29 S PARIS. • Auprès du trésorier de la section locale • À la trésorerie nationale : sncs3@cnrs-bellevue.fr — Tél. : 01 45 07 58 61.

Pour connaître le montant de votre cotisation, reportez-vous à la grille consultable sur le site du SNCS :  
www.sncs.cnrs-bellevue.fr/IMG/pdf/adhesion.pdf

**SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES [SNCS-FSU]**

1, place Aristide-Briand — 92195 Meudon Cedex

Tél. : 01 45 07 58 70 — Télécopie : 01 45 07 58 51

Courriel : [sncs3@cnrs-bellevue.fr](mailto:sncs3@cnrs-bellevue.fr)

CCP SNCS 1390429 S PARIS — [www.sncs.fr](http://www.sncs.fr)

## FORMULAIRE 2005/06

ADHÉSION  
 RENOUVELLEMENT  
 MODIFICATION

M<sup>me</sup>    M<sup>lle</sup>    M.

Nom : .....

Prénom : .....

Tél. (domicile / portable) : .....

Établissement & Composante : .....

Année de Naiss. : .....

Tél./Fax (professionnel) : .....

Discipline/Sec.CNU : .....

Catég./Classe : .....

Unité de Recherche (+ Organisme) : .....

Courriel (très lisible, merci) : .....

Adresse Postale (pour Bulletin et courriers) : .....

Si vous choisissez le prélèvement automatique, un formulaire vous sera envoyé à la réception de votre demande et vous recevrez ensuite confirmation et calendrier de prélèvement. **La cotisation syndicale est déductible à raison de 66 % sur vos impôts** sur le revenu. **L'indication de votre adresse électronique usuelle** est de première importance, pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales, que pour le suivi des questions personnelles.

Date + Signature

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elle pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78-11 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.